

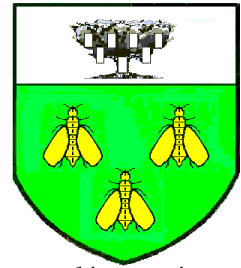
n° 49—juin 2007

CENTRALE-GÉNÉALOGIE

12^{ème} année

web : <http://www.centraliens.net/clubs/genealogie/index.html>

i-mel : genealogie@centraliens.net



machinam animat

VIVE NOS ANCÊTRES

BULLETIN TRIMESTRIEL DU

CERCLE GÉNÉALOGIQUE DES CENTRALIENS

La solidarité, c'est l'engagement d'assistance réciproque



Château de BUSSY-RABUTIN, où nous fut racontée la surprenante et tumultueuse histoire de Roger, comte de BUSSY au temps de Louis XIV et de Madame de Sévigné, au cours du voyage en Bourgogne des 10 et 11 mai 2007.

Courrier : A.Denis, 5 bis, rue d'Angiviller, 78000 Versailles
Tél et fax : 01.39.51.03.61 et i-mel : andre.denis@centraliens.net

- 1- Éditorial des vacances d'Eté** par André DENIS p.3
Appel pour le trombinoscope
- 2- Compte rendu des Activités.** p.4
Réunion du 26 avril 2007 par André DENIS
Le voyage en Bourgogne les 10 et 11 mai 2007 par A.DENIS et H.DUCHÂTEAU
- 3- Le Coin des Chercheurs** p.10
Les Compagnons du Tour de France par André DENIS
Encore l'Implexe par Jean-Joël FINES
Les Délais de Conservation des documents par l'Ancien de la BANQUE
Huit Questions à un Généalogiste professionnel par Frédéric DELEUZE
Pour entraîner ses méninges par Yakov PERELMAN
Les Joies de l'Assureur... par André DENIS
- 4- Le Coin des Curieux**
p.24
Souvenirs de l'Ecole par l'ECHO des TURNES
Légende d'Auvergne "L'EIME" Henri POURRAT
- 5- Le Coin des Échanges** p.27
La solution du problème d'Aroun el Rachid par Jacques LAPEYRE
Du côté d'Internet. par nos correspondants
Nouvelles des camarades par nos correspondants
Questions et Réponses par nos correspondants
A propos du Bulletin n°48 et du CD "Caricatures par nos correspondants
- 6- Informations Diverses** p.30
Calendrier des prochaines activités 2007
Membres cotisants au 30-06-2007 par le Trésorier

Note destinée à ceux qui reçoivent ce Bulletin par i-mel.

Pour éviter les sauts de page intempestifs, assurez-vous que le fichier de votre WORD a correctement configuré les pages de ce Bulletin.

Pour cela :

- 1° Cliquez *Fichier* sur la barre supérieure de l'écran.
2° Sélection *Mise en page*.
3° Ouvrez *Marges* Régler **2 cm** pour le Haut et le Bas.
Régler **2cm** pour Droite et Gauche.
Régler **1,4 cm** pour Pied de page.
Appliquer *à tout le document*.

4° Confirmez OK

Ensuite, lisez le fichier reçu par i-mel et vous vérifiez la numérotation de la dernière page (31 pour ce n°49)
C'est le test le plus simple pour savoir si tout est correct.

A noter que, depuis ce Bulletin, vous pouvez accéder aux différents chapitres **en cliquant sur le titre**.

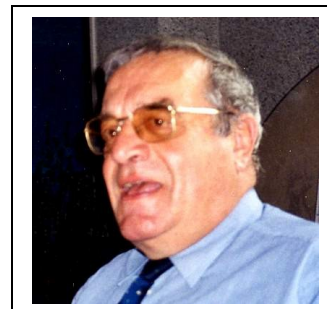
Nous vous souhaitons, avec nos amitiés,.

Bonne lecture et Bonnes Vacances

Henri DUCHÂTEAU.

1- ÉDITORIAL d'ETE

par André DENIS



J'ai fait un rêve !...

J'ai rêvé que notre revue débordait de chroniques, que chaque camarade amenait un prospect, que tout le monde payait spontanément sa cotisation dès les premiers jours de l'année, que nous refusions des entrées à nos manifestations, etc...

Et puis, je me suis réveillé brutalement et j'ai retrouvé nos soucis, nos effectifs en baisse, nos interlocuteurs toujours muets et l'obligation de toujours relancer pour remplir nos manifs...

Je voudrais avant tout remercier les retardataires de cotisation, qui vont, en découvrant en dernières pages la turpitude de leur silence, se dépêcher de nous envoyer un chèque, sans attendre la prochaine relance par écrit...

A ce sujet, laissez moi vous conter une petite anecdote : un camarade, dont on taira le nom, nous a payé les six euros de l'année 2007 en novembre, après la 4^e relance.

Comme on lui avait proposé de régler en même temps la cotisation 2008, il nous a répondu « Chaque chose en son temps !... ».

Pour 2008, après une première relance en mars à 10 euros, il nous a envoyé un courriel : « J'ai payé en novembre dernier, cela vaut pour cette année !... ».

Avouez que par moment, il y a de quoi décourager un quintal de bonne volonté !...

Terminons par un constat plus optimiste.

Nous venons d'enregistrer quatre nouveaux adhérents. Notre trésorerie est "souple" (grâce aux ventes des CD-R). Notre bulletin est bouclé en temps voulu, nos activités - visites de bibliothèques et voyages- sont des succès.

Alors, un grand merci aux quelques bonnes volontés qui y participent, et un appel pressant aux autres pour qu'ils manifestent plus ardemment ce qui fait la force de la Communauté Centralienne :

LA SOLIDARITE !...

A PROPOS DU TROMBINOSCOPE...

Sur les rives d'un lac, un poète a écrit :

« *Un seul être vous manque, et tout est dépeuplé...* »

Que dire alors de notre trombinoscope, qui comporte 29 cases vides ?...

Alors, que les absents (qui ont toujours tort), se dépêchent de nous faire parvenir leur photo en couleur, format identité. Idem pour les nouveaux membres. Ils sont également priés d'y ajouter les numéros des départements, où ils ont des ancêtres (pour favoriser d'éventuels rapprochements) ainsi que leurs occupations préférées.

Il serait bon de resserrer ainsi les liens entre camarades et de partager un certain nombre de données humaines, à commencer par ses origines.

A notre niveau, nous pouvons retrouver le décile de la promo, mais nous ne pouvons deviner les terrains de chasse et les hobbies...

Nous nous adressons ici plus particulièrement à :

Christophe ALEXANDRE (58) – Marc ARMAND (58) – Colette BOITET (MA) – Pierre BONNET (58) – Christian CHARRIER (51) – Pol COSAR (49) – Charles COSTA (58) – Frédéric DELEUZE (MA58) – Pierre FREGEAC (58) – Michel GALIMBERTI (80) – Claude GAUTIER (50) – Stéphane GONIN (49) – Roger GOUDEAU (58) – Jacques HAINGERLOT (59) – Jean-Jacques HANAPPIER (50) – Henri-Pierre JOUANEN (50) – Jean LE COZ (48) – Pierre LEMOR (61) – Claude MAUNOURY (43) – Claude MERESSE (58) – Jean-Claude MICHEL (58) – Claude MOREL (59) – Jean-Yves MORLOCK (58) – Noël PONSAR (46) – Robert RAYGADE (60) – Francis RIFFLET (ECN51) – André de SAINT LEGER (58). Merci de votre envoi

2- COMPTE RENDU des ACTIVITÉS

2-1- RÉUNION DU JEUDI 26 AVRIL 2007

par André DENIS

La réunion primitivement prévue le 19 avril 2007 a dû être décalée en raison d'un nouveau problème de réservation de salles. Apparemment les problèmes ne sont toujours pas résolus.

Pour éviter le retour de ces quiproquos désagréables pour tout le monde, nous décidons que Gérard DAGRON continuera à faire les réservations de principe, mais en demandant confirmation de sa demande.

De plus, les demandes de matériel de projection éventuelles seront faites par le CONFERENCIER intéressé auprès de la personne responsable de l'occupation des salles. Le conférencier demandera lui aussi confirmation de l'enregistrement de sa demande.

Il faut espérer que ce système évitera les ennuis répétés que nous subissons, sans savoir ce qui est responsable de cet état de fait et, par conséquent sans pouvoir modifier les procédures défailtantes.

Étaient présents :

Jean van den BROEK, Henri CHENEVIER, Bertrand COR, André DENIS, Jacques DORMEUIL, Henri DUCHÂTEAU, Hector LECOMTE, Roger le MASNE, Ronald MATTATIA, Geneviève et Michel NOIRBENT, François PERRARD, Pierre PETIT, Pierre RENAUD.

S'étaient excusés : Pierre BONNET, Gérard DAGRON, Emeric d'HAUTEFEUILLE, Michel JACOTY, Etienne PELLETIER.

2-1-1- Ordre du jour.

En l'absence de Gérard DAGRON, André DENIS ouvre la séance à 14h.35, après avoir excusé les absents, s'être excusé auprès des 3 camarades venus le 19 avril (difficultés lorsque l'on change une date) et avoir donné des nouvelles du camarade Maurice LAFEUILLADE.

2-1-2- Point financier :

Au 16 avril 2007, les relevés bancaires indiquaient une situation saine, avec un compte courant de 2989,09 euros et un compte sur livret de 868,53 euros après inscription des intérêts annuels 2006. Deux remarques :

- le c.c. a enregistré les entrées de 52 cotisations, mais doit faire face aux dépenses (photocopie et envoi postal) des 3 prochains bulletins (environ 900 euros) ;
- le Cercle est géré avec prudence et sagesse ;

Henri DUCHATEAU commente ensuite les états comptables détaillés 2006, tels qu'ils ont parus dans le bulletin n° 48 de mars 2007. Il en ressort une lente diminution des dépenses (économies sur le bulletin) mais aussi une baisse des recettes, avec la baisse du nombre de cotisants. Le boni de 2006 s'élève à 482 €, à comparer à 238 € en 2005 et à 483 € en 2004.

Les comptes 2006 sont approuvés en séance.

2-1-3- Point sur les cotisations

On constate une baisse régulière :

2004 : 96

2005 : 94

2006 : 85 (après relance des retardataires début décembre)

2007 au 26 avril : 52 (+ 2 reçues en séance).

A noter les 3 nouvelles inscriptions de Albane de ROCHEFORT (98), de Jean-Claude TRUTT (58) et d'Henri VEYSSEYRE (58), après la récente arrivée de Ronald MATTATIA (68).

André DENIS souligne les 2 arrivées de la promo 58. Si chaque camarade amenait un prospect, l'effectif passerait rapidement à 150... Il rappelle aussi l'importance du règlement rapide des cotisations, sans attendre les nièmes relances qui ne sont que perte de temps et fatigue pour

tous ; il cite en séance le cas de mauvais camarades qui font tout pour essayer de gagner une année de cotisation...

François PERRARD souligne que notre Groupement, au sein de l'Association, est celui qui présente la plus large gamme d'activités, avec un montant de cotisation très modeste. Il s'étonne que le nombre d'adhérents n'augmente pas.

Nous avons pourtant relancé récemment la publicité :

- par des messages mensuels dans « Centrale-Lien » (le dernier sur le déjeuner débat du 13 juin),
- par une page spéciale dans le numéro spécial de la revue « Centraliens » de janvier, tiré à 10.000 exemplaires et envoyés à tous les Centraliens dont l'Association a l'adresse, qu'ils soient ou non cotisants.

Concernant la revue « Centraliens » (qui n'est lu que par 6000 camarades), André DENIS lance l'idée d'un numéro spécial qui pourrait être consacré aux « vieilles promos », celles de la rue Montgolfier. Il signale aussi que le Délégué Général lui a demandé de faire un article sur le glossaire piston ; Nous demandons à tous les camarades du Cercle : de nous envoyer rapidement :

- leurs souvenirs du jargon centralien de leur époque ;
- les petites phrases célèbres de leurs professeurs.

Pour les cotisations, reste le plus efficace : le bouche à oreille. Chacun de vous a un rôle important à jouer auprès de ses camarades, par exemple en les invitant à assister à nos réunions bimestrielles ou en leur vantant les actions du C.G.D.C., à commencer par nos CD-R.

A ce sujet, Roger LE MASNE suggère qu'il soit établi un **argumentaire type**, que chacun pourrait distribuer aux réunions de ses autres groupes. André DENIS fera le nécessaire rapidement pour inscrire un texte sur notre site web.

2-1-4- Point sur les Cd-rom

Les trois projets ont été menés à terme :

- CD-R Caricatures.. Prix de lancement 20 €. A ce jour, 103 pièces expédiées, dont 7 gratuites et 40 pour l'Association.
- CD-R « Vive nos Ancêtres ». CD disponible au prix de 25 € (10 pour la mise à jour). Henri DUCHATEAU assure la mise à jour à chaque nouveau bulletin. André DENIS souligne que notre Cercle est le seul à offrir un tel service aux nouveaux arrivants.
- CD-R « Archives » disponible **gratuitement** en version démonstration (destinée en priorité aux délégués de promo, mais intéresse aussi tous ceux qui ont des problèmes de conservation de leurs archives, le cas de la promo 27 n'étant qu'un exemple).

2-1-5- Calendrier des manifestations pour 2007.

La visite de la bibliothèque de l'Arsenal, suivie d'un déjeuner, a été un franc succès avec 19 participants. Nous avons découvert de nombreuses merveilles, comme les archives de la Bastille ramassées après dans les fossés. Le compte-rendu détaillé est disponible sur le site Web du Cercle.

Le calendrier des autres manifestations de l'année est confirmé et précisé :

- 19 avril : André DENIS évoque aujourd'hui les « Compagnons du Tour de France » ;
- 10 et 11 mai : Voyage en Bourgogne (voir ci-après) ;
- 13 juin : Déjeuner-débat avec le Groupe de Paris et Centrale-Histoire (voir ci-après) ;
- 11 octobre : Henri DUCHATEAU nous dévoilera les « secrets de la lecture rapide » ;
- 13 décembre : sujet et conférencier à trouver.

Nous avons relevé les coordonnées de 2 personnalités qui pourraient animer les prochains déjeuners/débat :

- Madame DURET, épouse de Pierre (promotion 81), présidente de la commission « Généalogie à l'école » à la Fédération Française de Généalogie ;

- Christophe BECKER, fondateur et président de Geneanet, gendre de Raoul des Horts (Besseyre) de la promo 65.

2-1-6- Voyage en Bourgogne les 10 et 11 mai 2007.

Jean van den BROEK donne les dernières informations, ainsi qu'un document complet de 32 pages faisant remarquablement la présentation des sites que nous allons visiter.

Ne pouvant, faute de place, le reproduire dans ce bulletin, il a été décidé de l'inclure dans les "documents inédits de van den BROEK" présentés dans les prochains CD "Vive nos Ancêtres",

Nous serons 16 participants : MM&Mmes Gérard DAGRON, André DENIS, Henri DUCHATEAU, Maurice LAFEUILLADE, Jean-Claude MICHEL, François PERRARD, Pierre PETIT ainsi que MM Hubert BREON et Jean van den BROEK.

Le prix est de 170 € par personne en couple, et 185 € en single.

Le rendez-vous est fixé gare de Montbard à 12h.50, sur la place du café. Il est recommandé que chacun s'occupe de son déjeuner, celui du TGV étant sommaire et aléatoire.

Programme du Voyage :

Pour ceux qui partent de Paris, à titre d'information, le départ TGV gare de Lyon à 11h.44, arrivée Montbard à 12h.48. L'après-midi, visite du château d'Epoisses, sous la houlette des propriétaires.

Puis départ pour Semur en Auxois, tour de ville guidé, et dîner à l'hôtel du Lac où l'on couche.

Le lendemain, visite guidée de l'abbaye de Fontenay, puis déjeuner à Alésia (on ne visitera pas le site, actuellement en travaux) et visite des forges de Buffon.

Retour à Paris à 18h.56, arrivée gare de Lyon 20h.00.

2-1-7- Déjeuner débat du 13 juin 2007 :

Il est important que cette manifestation "œcuménique" (Histoire, Généalogie et Groupe de Paris) soit un franc succès, avec le soutien de l'Association. On demande à chacun de s'inscrire au plus vite, en amenant un camarade prospect.

Pierre-Yves PETIZON espère amener une dizaine, voire une quinzaine de camarades du G.Paris. Inscription 40 € auprès de Gérard DAGRON.

2-1-8- Et pour 2008 ?

Jean-Pierre LARREUR nous propose de jeter des jalons pour organiser la sortie de printemps 2008 du côté de Fontainebleau, avec une visite aux Archives Nationales.

Qu'en pensez-vous ?-

2-1-9 - Exposé du jour par André DENIS.

Notre camarade nous fait ensuite un exposé sur « Les Compagnons du Tour de France », leur histoire, leurs traditions, et leur avenir. L'ensemble du texte est donné dans ce bulletin au chapitre "Le Coin des Chercheurs".

Quelques réflexions pour passer de bonnes vacances

La vie agréable est une question de distance: distance avec les êtres, distance avec les événements et distances avec les émotions; Christine ORBAN

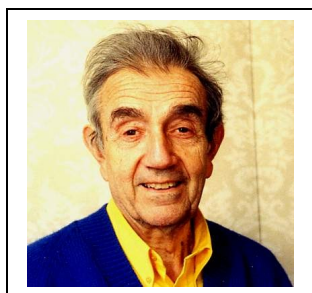
Le bonheur n'est jamais à l'extérieur mais, quelques rares fois, à l'intérieur de soi.

Jean DUTOURD

Tâchons de changer nos désirs , quand on ne peut changer les choses.

Une bonne action porte en elle sa récompense. Faire le bien est une source de bonheur si facile que je m'étonne toujours que le bien ne soit pas plus répandu.

Christine ORBAN



Commençons par dire un grand merci à notre camarade Jean van den BROEK, qui avait figolé la préparation de ce voyage depuis deux ans, et à Henri DUCHATEAU, qui en a supervisé les finances, pratiquement à l'équilibre.

Et saluons le résultat, qui fut une très belle réussite.

Le programme alléchant avait attiré 15 participants, après la renonciation du président DAGRON suite à un accident mineur, mais douloureux, de Marianne. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Nous avons eu le plaisir d'y rencontrer :

MM. et Mmes André et Anne-Marie DENIS, Henri et Marilou DUCHATEAU, Maurice et Nicole LAFEUILLADE, Jean-Claude et Monique MICHEL, Michel et Geneviève NOIRBENT, François et Chantal PERRARD, Pierre et Bertine PETIT sans oublier Jean van den BROEK, l'organisateur du voyage et Hubert BREON qui nous a rejoint pour une visite personnalisée de Semur et une présentation historique au dîner du soir .

Montbard est la grande banlieue de Paris (une heure de TGV huit dessertes par jour) et le centre d'une région industrielle riche en sites historiques variés.

Plutôt mal desservie coté hébergement, la région peut être un excellent but de voyage pour les promos ou les groupes centraliens.

Citons nos principaux centres d'intérêt, dans l'ordre de nos visites.

Le Château d'Epoisses

Celui-ci a été bâti aux XVI^e et XVII^e siècle sur l'emplacement d'une ancienne villa royale de la reine Brunehaut, et dont les propriétaires (les mêmes depuis 1672) nous ont ouvert les portes les plus secrètes, un avantage réservé aux intimes, d'autant plus que Jean van den BROEK fait partie de cette famille.



A l'intérieur, nous avons admiré les nombreux tableaux de famille et l'ensemble de la décoration intérieure due à des artistes parmi les précédents propriétaires et remarquablement préservée par l'absence de tout chauffage en hiver.



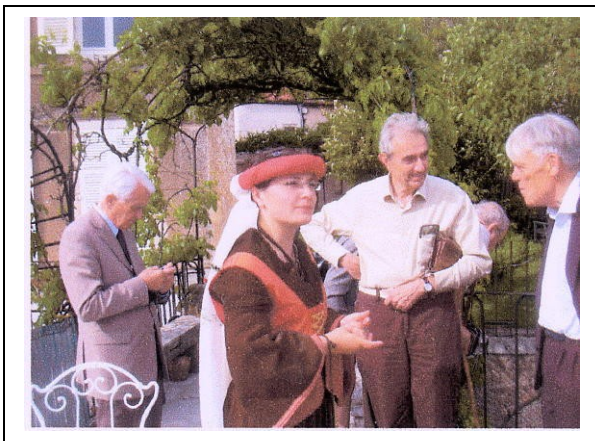
Sous un soleil estival, nous avons parcouru la cour d'honneur, regrettant que la Révolution de 1789 ait fait raser la moitié des bâtiments.

Le colombier de 3000 boulins rappelle encore l'étendue du domaine évaluée à l'époque à 1000 hectares, ainsi que l'église passée d'ancienne chapelle au rang d'église paroissiale, et les communs au titre d'école villageoise.

Un regret : nous n'avons bien sûr pas eu le temps de visiter la célèbre fromagerie.

La Vieille ville de SEMUR-en-Auxois

En fin d'après midi, nous l'avons visitée avec une guide en costume médiéval.



Costume adapté au circuit au milieu des remparts et des vieilles rues aux maisons à encorbellements.

Une surprise nous a été offerte par Hubert BREON qui nous fit entrer dans la maison d'un ami, située dans le rempart qui encercle la ville et à partir de laquelle la vue s'étend sur la campagne environnante et sur l'enfilade impressionnante des tours qui jalonnent le rempart, au dessus de la rivière Armançon qui entoure la ville.

La visite de la cathédrale du 13^{ème} siècle rappelle les heures de gloire de Semur,

que nous conta Hubert BREON au cours du dîner qui suivit, à l'Hôtel du Lac.

Le Château de BUSSY-RABUTIN

Voir la vue de ce château en page de garde.

Le lendemain la vie de château s'est poursuivie avec celui de Bussy le Grand, début XVIIe, fortement marqué par son propriétaire le comte Roger de Bussy-Rabutin. Cet écrivain impertinent auteur de « L'histoire amoureuse des Gaules » consacra son long exil à ruminer contre le roi Louis XIV et sa cour, ce qui nous laisse une galerie de tableaux et des maximes philosophiques quelquefois assez "vachardes". Cf le texte tableau.

Selon Madame de Sévigné, qui y résida souvent, ce 'rabutinage' était plein d'esprit et d'amertume.

Sans parler, mais parlons en, d'une collection de figures historiques illustrant les amis de famille et les rois de France, véritable pinacothèque d'illustrations pour les historiens.

Le site d'ALESIA

En fin de matinée, notre passage à Alésia fut plus rapide que celui de César et des 400.000 soldats (dit-on...) qui y participèrent à une colossale bataille, En effet, le musée est actuellement fermé pour travaux, et nous nous sommes répartis entre les fouilles et la statue de 7 mètres de haut du célèbre chef gaulois.

Nous passâmes plus de temps à l'Auberge du Cheval Blanc, pour un déjeuner à la hauteur des 2 fourchettes Michelin.

L'Abbaye de FONTENAY

L'après-midi fut consacré à cette abbaye, merveille classée par l'UNESCO au patrimoine mondial en 1981.

Elle fut d'abord abbaye bénédictine, puis cistercienne, avant de devenir papeterie Montgolfier, puis propriété privée de ses descendants et aujourd'hui rétablie dans son cadre primitif.



Madeleine d'AGENNES, belle Et de bonne intention, mais A la conduite de qui, un Mary Habile homme n'a pas été inutile

Catherine d'AGENNES, la plus belle Fame de son temps, mais moins fameuse pour sa beauté que pour l'usage qu'elle en fit.



Le groupe autour du puits du château de Bussy

L'église de 66 m. de long fut bâtie en moins de 8 ans, de 1140 à 1147. Le cloître, la salle capitulaire et les bâtiments conventuels sont remarquables. Dans ce vallon de calme et de paix, chacun ressent l'humilité et la foi bénédictine.

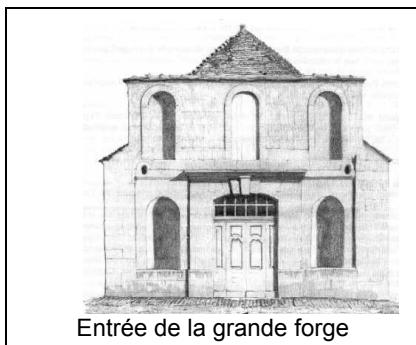
Notre guide nous entraîna longuement sur l'histoire des monastères, la vie des moines et l'architecture romane.



Il nous montra notamment comment les moines furent des pionniers pour le travail du fer dans une grande halle de style gothique, dans laquelle on est en train de reconstituer les machines, mues hydrauliquement, qui forgeaient les ébauches de fonte affinées par puddlage.

Les Forges de BUFFON

Avant de reprendre le TGV. les plus courageux profitèrent de la fin d'après-midi pour aller jeter un coup d'œil aux forges de Buffon,



Entrée de la grande forge

Ce grand savant

et

historien du XVIIe décida à 60 ans de se lancer dans l'aventure industrielle, en réalisant

cette cité/usine regroupant les ateliers, les logements et les commodités.

L'ensemble exploitait les richesses locales : minerais de fer, bois de chauffage et force motrice de la rivière, sans oublier le savoir faire des forgerons traditionnels.

On s'y promène aujourd'hui comme en 1780, s'attendant à entendre les bruits des machines et à voir la circulation des charrois.

Nous pensons faire un article spécial pour la revue « Centraliens » sur ce grand homme de sciences et sur sa dernière passion.

Remercions une fois encore Jean van den BROEK pour sa remarquable préparation.

Nous avons volontairement négligé ici la partie généalogique par manque de place et déjà éditée dans le bulletin 'Vive nos ancêtres' n°47.

Les camarades intéressés pourront s'adresser à lui pour en connaître plus. Ils pourront aussi en prendre connaissance dans le prochain CD VnA (à la rubrique "*les inédits de J.v.d.BROEK*"), qui reprendra in extenso le fascicule descriptif comprenant 31 pages qu'il a réalisé à notre intention. Merci Jean.

Voici l'un des tableaux de la galerie de peinture du comte Roger de BUSSY RABUTIN où chaque détail lui permettait de distiller ses sarcasmes contre la cour.

SPONT FAVOS DEGRE SPICULA...

A propos de la citation latine, nous avons interrogé notre spécialiste qui nous assure :

spont => *sponte* : *spontanément, volontairement*

favos => *accusatif pluriel de favus* : *gâteau de miel, rayon*



degre => *degerere* : - porter, emporter, transporter. - 2- façonner, transformer. - 3 - faire
spicula > *nominatif ou accusatif pluriel de spicula* : dard

Cela donne quelque chose comme :
"les dards (les abeilles) font spontanément des rayons (de miel)."

Une façon pour Roger de Bussy Rabutin de dire: « *le mal engendre le bien* »...

Aurait-il eu un côté "maso" ?

3- LE COIN DES CHERCHEURS

3-1 LES COMPAGNONS du TOUR de FRANCE OU L'AMOUR DE LA BELLE OUVRAGE

par André DENIS

DE QUOI ALLONS-NOUS PARLER ?

Les Compagnons du Tour de France sont l'une des plus anciennes associations ouvrières encore en activité. Elles intéressent aujourd'hui plus de 20.000 personnes dans toute la France. Leurs institutions datent des corporations palestiniennes, puis médiévales. Des règlements fondés sur l'honneur et la solidarité, le grand respect de la qualité du travail sanctionné par le chef d'œuvre, la pratique du voyage, toutes ces institutions défient le temps.

3-1-1- UN PEU D'HISTOIRE

Et, comme dans le passé lointain, des figures emblématiques apparaissent, d'Agricol PERDIGUIER à l'avocat Pierre BERRYER.

3-1-1-1 Les origines.

Soulignons tout d'abord que tout ce que nous savons sur les origines du compagnonnage provient du bouche à oreille, avec tous les inconvénients de la tradition orale.

Plus tard, une fois organisé le véritable compagnonnage, le légendaire va s'écrire, à partir de 700/600 (inscription du tunnel de Siloë), comme c'est le cas dans le livre le plus célèbre et le plus connu de tous, la Bible.

C'est donc là que l'on va chercher ses origines. On les trouve particulièrement dans l'histoire de la construction du 2^e temple de Jérusalem, par Salomon, en 536, après le retour d'exil à Babylone. C'est une trinité qui va fonder le compagnonnage :

- Salomon qui symbolise le fer ;
- Maître Jacques spécialiste de la pierre ;
- Soubise, spécialisé dans le bois.

Ce trio est complété par deux architectes célèbres : Maître Hiram, spécialiste de l'airain et le Père Indien.

Le chantier du temple est énorme. La Bible cite 70.000 manœuvres, 80.000 tailleurs de pierre, 3.300 intendants.

Et la légende ajoute un certain nombre de modèles d'organisation :

- la hiérarchie des corporations, avec les trois grades d'apprentis, compagnons et maîtres,

- la possibilité de progresser dans cette échelle par le travail, l'obéissance et la formation ;
- une organisation du travail avec contrôle des individus et utilisation de mots de passe.

Dans ce contexte, Salomon est maître d'œuvre, et il est secondé par Hiram maître d'ouvrage. C'est ce dernier qui procède à l'intronisation dans l'œuvre, véritable communauté «ouvrière» qui devient une véritable communauté initiative et fraternelle.

Voilà les bases de l'actuel compagnonnage, tels qu'elles furent jetées par Salomon et Hiram.

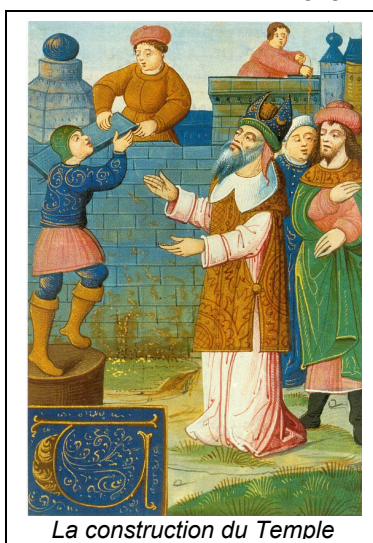
3-1-1-2- La mort d'Hiram.

La légende rapporte que 3 mauvais ouvriers, jaloux, décident d'arracher au Maître ses secrets et ses mots de passe, afin d'accéder eux-mêmes à la fraternité compagnonnique. Utilisant leurs propres outils (levier – règle – maillet), ce qui indique leur profession, ils tuent Hiram et dissimulent son corps.

On raconte que le Maître va ressusciter à chaque réception d'un nouveau membre ; ce qui permettra à la franc-maçonnerie d'en faire un égal de Jésus. Mais le compagnonnage traditionnel ne lui accordera jamais la même importance que pour les trois Grands, Salomon, Soubise et Jacques.

Retenons la symbolique de la mort d'Hiram : le chantier ne s'arrête pas après la mort du maître. Le spirituel de la chaîne « d'ouvriers » prend le pas sur le temporel. La transmission triomphe de la mort.

Mais revenons à nos deux architectes.



La construction du Temple

N.D.L.R. : La Sainte Bible du chanoine Crampon parle de deux Hiram, à propos de la construction du temple de Salomon.

Un premier est roi de Tyr, admirateur de David et de Salomon, qui met à disposition de ce dernier les bois de cèdre et de cyprès qui abondent dans son pays

Le deuxième, également de Tyr, fils d'une veuve de la tribu des Nephtahali, est un spécialiste du travail de l'airain et va réaliser d'extraordinaires mobiliers pour le temple, en particulier la mer, un énorme bassin de 10 coudées (soit 4,5 mètres) en airain fondu, épaisseur une palme (soit 25 centimètres) monté sur 12 statues de bœufs, de contenance 2.000 baths, soit 40.000 litres

3-1-1-3- Maître JACQUES.

C'est le spécialiste de la taille de la pierre. Né en Gaule, il voyage d'abord en Grèce et en Egypte, avant de s'installer à Jérusalem. Son plus beau travail : deux colossales colonnes dodécagone, gravées de scènes de l'Ancien Testament.

Le chantier du temple fini, Maître Jacques rentre en Gaule avec Soubise. Mais ils vont se fâcher entre eux, et leurs ouvriers vont se battre à mort, sur le bateau. A l'arrivée, Soubise s'installera à Bordeaux alors que Jacques, débarqué à Marseille, va se retirer dans le massif de la Sainte Beume.

Il y mourra, assassiné, dans les mêmes circonstances que Jésus : vendu par un Judas qui va se suicider, ses habits distribués, ses bourreaux pardonnés.

3-1-1-4- Le père SOUBISE.

On voit en lui le commanditaire du meurtre de Jacques.

Il est un charpentier, et c'est lui qui aurait tracé les plans du temple de Salomon, dont il cachera les épures.

Les deux « architectes » sont souvent représentés au Moyen Age comme des chevaliers, portant ouvert le grand livre du Saint-Devoir de Dieu qui contient les règles de base du Compagnonnage, différentes de celles de l'Ordre Initial né en Palestine.

On va les retrouver au XVe siècle, à Orléans, lors de la construction de la cathédrale Sainte Croix, dans les personnes de Jacques MOLER dit la Flèche d'Orléans, patron des tailleurs de pierre, des menuisiers, des serruriers et des forgerons et SOUBISE de

Nogent dit Parisien, le Soutien du Devoir, patron des charpentiers.

La petite histoire parle d'une grève, les deux maîtres d'œuvre vont vouloir imposer à tous la religion catholique, mais une partie des compagnons refusent cette tutelle de l'église et crée un compagnonnage dissident qui va s'appeler « Non du Devoir » et qui deviendra plus tard le « Devoir de Liberté ».

3-1-1-5 Les corporations.

L'histoire des corporations médiévales montre une volonté délibérée du pouvoir royal et de la puissance ecclésiastique de mettre au pas le compagnon. Un exemple parmi d'autres : le « Livre des Métiers », d'Etienne BOILEAU, rédigé en 1268, interdit à tout ouvrier de voyager. Dès lors, le compagnon

| |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Extrait du Livre des Métiers, commandé par le Roi Louis IX au prévôt de Paris : Tout maçon peut prendre un apprenti second, dès que le premier a accompli cinq années d'apprentissage, quel que soit le terme auquel a été pris le premier. |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

n'a aucune chance de devenir maître à son tour, d'autant que cela suppose pas mal d'argent pour payer de coûteuses céré-

monies, sans parler des matériaux et du temps nécessaire pour réaliser le « chef d'œuvre », travail imposé et jugé par les maîtres de la fédération. Cette injustice est très mal ressentie des compagnons.

Mais inversement, le compagnonnage est considéré comme une contestation du pouvoir royal. Les voyages sont considérés comme des troubles à l'ordre public.

3-1-1-6 -Cathédrales – Croisades : même combat.

Les formidables chantiers des cathédrales vont nettement favoriser le compagnonnage, tout au moins dans les technologies de base : la pierre, le bois, le fer et le feu (vitrail).

Les communautés ouvrières vont s'organiser en se développant : établissements de règlements par profession, cérémonies d'adoubement des nouveaux venus, signes de reconnaissance et mots de passe, port de ruban de couleur.

Ces équipes de « leveurs d'églises » vont de chantiers en chantiers, et quelque fois bien au-delà des frontières du pays : Etienne de BONNEUIL, en 1287, part à Uppsala en Suède pour y édifier une cathédrale à la française. Un siècle plus tard, en 1344, Mathieu d'ARRAS lève en Hongrie la cathédrale Saint-Louis.

Mais les bâtisseurs se tournent également vers l'architecture civile : châteaux forts, enceinte des villes, etc. Là aussi, les croisades sont l'occasion de partir en terre sainte, pour y édifier les fameux krachs des chevaliers dont on admire encore aujourd'hui les formidables murailles.

Rédigés en 1459, les statuts de Ratisbonne précisent les axes majeurs du compagnonnage : usages et coutumes du métier, obligations d'entraide et de fraternité, formation professionnelle. Ainsi que les notions de fidélité et de secret vis-à-vis de l'extérieur.

Un siècle plus tard, en 1563, les ordonnances impériales de Strasbourg précisent ces statuts en insistant sur la liberté et la possibilité de voyager, de chantier en chantier.

Aux métiers de «leveurs de bâtiments» s'ajoutent d'autres professions, comme les cordonniers de Troyes et de Dijon qui, avant 1540, avait logé chez « une femme appelée la mère ». Car le tour de France est devenu très discret et l'ouvrier voyageur se transmet de bouche à oreille ces adresses où l'on trouve non seulement le vivre et le couvert, mais aussi l'emploi, le travail et un perfectionnement technique.

Les signes de reconnaissance se multiplient : port de rubans colorés autour de la tête, symbolique des outils équerre et compas, etc. Nous, on a connu d'autres groupes qui pratiquaient le tutoiement et arboraient l'abeille, moyen de se reconnaître en toute occasion

Un cas particulier : le chiffre 4 appelé « quatre de chiffre », que l'on retrouve sur de nombreux monuments provinciaux, et encore utilisé en 1994 par Normand l'Espérance dans l'Aude.

Les secrets de ces rites, le baptême symbolique du nouveau compagnon, et la spiritualité païenne agace une église qui tente de condamner ces pratiques, les assimilant à des péchés graves. La révocation de l'Edit de Nantes va provoquer un profond bouleversement, avec le départ hors de France des compagnons protestants, ces « étrangers », surnommés les 'gavots'.

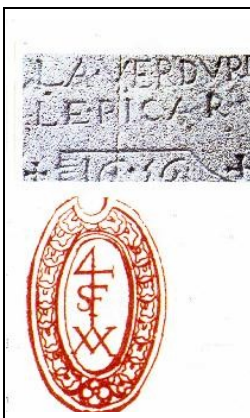
Désormais, il existe deux organisations de compagnonnage en France :

- Les Compagnons du Devoir, d'obédience catholique, rite de Jacques et de Soubise, appelés souvent les 'Devoirants' ;

- Le « Non du Devoir », protestants, rite Salomon pour les menuisiers et les serruriers, souvent traités de 'Gavots'.

3-1-1-7- L'apogée au XVIIIe siècle.

Le mouvement du compagnonnage trouve toute son ampleur au XVIIIe siècle. Il s'impose auprès des patrons, par exemple avec la pratique de l'interdit de boutique : un patron qui ne respecte pas les conditions de travail ou les tarifs se retrouve dans l'impossibilité d'embaucher. Mieux : la cabale est une forme de grève qui gèle les chantiers.



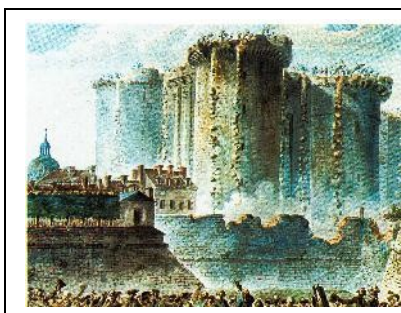
L'évolution générale des esprits est à la liberté. En 1776, le ministre TURGOT signe l'édit qui officialise le droit

de travailler :

« Dieu ... a fait du droit de travailler la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes. »

Il en est fini des maîtrises et des jurandes, ennemies héréditaires des compagnonnages.

Mais le Parlement reproche à TURGOT de « favoriser l'agitation de ces êtres nés pour le désordre des sociétés », et désavoué par le roi, TURGOT doit démissionner. Mais la porte est entrouverte, et la Révolution va s'y engouffrer.



Le 14 juillet 1789, de nombreux compagnons du faubourg Saint Antoine participent à la prise de la Bastille.

Le 2 mars 1791, la loi d'ALLARDE abolit les corporations, tout en instituant la patente, qui permet désormais aux ouvriers de s'installer à leur propre compte :

« A partir du 1^{er} avril (1791), il sera libre à tout citoyen d'exercer telle profession ou métier qu'il trouvera bon, après s'être pourvu d'une patente et d'en avoir acquitté le prix. »

Appelé aussi 'trimard' ou 'brillant', il

En juin 1791, la loi Le Chapelier va restreindre ces libertés en interdisant aux ouvriers d'une même profession de s'organiser en fonction d'intérêts communs, mais le compagnonnage n'en a cure, le marché du travail étant désormais ouvert à tous.

3-1-2- L'ORGANISATION.

Longtemps limité aux métiers des cathédrales, le compagnonnage s'est ensuite ouvert à de très nombreuses professions. Dès le XVIIe siècle, on y trouve les tanneurs, cordiers, teinturiers, vanniers, chapeliers, épingliers, fondeurs et forgerons. Au XVIIIe siècle s'y ajoutent les rites de Maître Jacques et du père Soubise : tondeurs de draps, tourneurs sur bois, vitriers, selliers, poêliers, tonneliers, couteliers, ferblantiers, couvreurs, bourreliers, charrons, cloutiers, toiliers, maréchaux-ferrants, plâtriers. Au total, on dépasse les 200.000 membres.

3-1-2-1 La mère et la cayenne.

La 'mère' désigne le relais de vie, souvent de simples auberge où la Mère s'occupe des visiteurs. De même, la 'cayenne' désigne le local où l'on se réunit. Rituellement, les compagnons 'montent en chambre', et le terme est conservé chez les notaires. C'est en 1804 que se fonde à Paris la première 'cayenne' du Devoir de Liberté, où se regroupent les Gavots (menuisiers et serruriers), les Indiens (charpentiers), les Loups (tailleurs de pierre) et les Etrangers, sous la bannière du roi Salomon.

3-1-2-2- Le Tour de France.



s'opère à pied. C'est l'occasion de rencontres sur les routes ; on effectue le 'topage', questionnaire destiné à se renseigner. S'il s'agit de compagnons du même devoir, c'est la fête... sinon, cela peut dégénérer en rixes durs, parfois mortels.

Après plusieurs mois, le jeune ouvrier doit réaliser une pièce, en vue de son adoption par les autres compagnons. Il devient 'aspirant' et peut dès lors reprendre son tour de France.

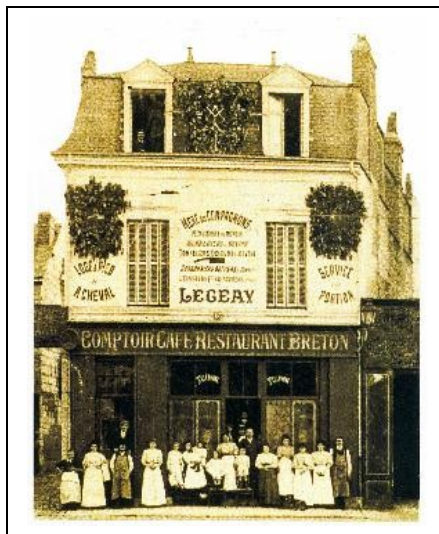
Chacun porte son passeport compagnonnique, appelé aussi 'bateau', 'navire', 'cheval', 'mouton' ou 'carré'. On le délivre à l'occasion de l'adoption, et on doit le présenter à tous les responsables aux étapes. C'est un manuscrit, plié en forme de carré, qui comporte les signatures et cachets de toutes les villes visitées, et est en principe brûlé le jour de la mort du compagnon.

Après plusieurs années, l'aspirant confectionne son 'chef d'œuvre', travail qui symbolise toute l'expérience acquise, Il devient alors 'compagnon'. Ayant ainsi démontré ses 'connaissances au métier', il lui restera encore à démontrer ses 'connaissances à l'homme'.

3-1-2-3- Le devoir de fraternité.

L'entraide joue à plein entre les membres d'un même Devoir.

L'arrivant trouve quelques repas gratuits, des avances d'argent, une embauche avec une formation appropriée. Le malade est soigné, le sans travail touche une pension. De très nombreuses institutions actuelles se sont



inspirées d'idées et de pratiques de ces vieux Devoirs.

Le compagnon emprisonné (souvent pour rixe ou fait de grève) ou hospitalisé est assuré de recevoir une visite journalière. La caisse de secours, ou « 'boite', ou 'sabot', alimentée par les nombreuses amendes, permet de subvenir aux besoins des plus nécessiteux.

Malheur à celui qui s'empare du sabot, il est aussitôt traité de 'saboteur'.et encourt de sérieux ennuis, à commencer par l'exclusion.

3-1-2-4- Le Rouleur.

Chaque métier possède son propre tour de France, et donc ses Maisons tenues par les Mères.

Dans chaque ville, la profession possède son « Rouleur ». C'est un personnage capital, chargé de l'accueil (inscription sur le registre) et du placement de tout nouvel arrivant ; si on ne lui trouve pas de travail, on lui remet un viatique pour reprendre son chemin.

C'est encore le rouleur qui va faire le « levage d'acquit », tant auprès de l'employeur à la fin du contrat qu'auprès de la Mère, en veillant au paiement de toutes les dettes. Malheur au mauvais payeur, déclaré « brûleur » et marqué à vie.

Lors du départ du compagnon, une fête est donnée. L'occasion de boire et de chanter. On lui fait ensuite la reconduite, jusqu'aux portes de la ville : le rouleur marche en tête, portant la canne et le balluchon du compagnon, et lançant les chants et rituels de la séparation.

Le rouleur est équipé d'une grande canne, enrubannée, avec laquelle il frappe solennellement le sol pour rétablir le silence.

3-1-2-5- Le Premier Compagnon.

Citons aussi le Premier Compagnon, ou Secrétaire, qui assure la direction et la gestion des « Chambres », ou « Cayennes », assemblées et lieu de réunion des Compagnons. C'est lui qui représente ses compagnons auprès des autorités locales.

3-1-2-6- Les concours de ville

Pour éviter les batailles rangées entre compagnons de différentes obédiences, on organise parfois, dans une ou l'autre ville, un concours entre compagnons du même métier. Le plus remarquable ouvrage sera désigné par un jury, et le Devoir correspondant sera le

maître de la ville pendant un certain temps. Citons les plus connus :

- En 1804, à Montpellier, un concours de menuisiers consiste à construire une chaire à prêcher. Les deux chefs d'œuvre sont déclarés égaux, et les deux équipes du Devoir et du Devoir de Liberté se partageront les chantiers de la ville.

- A la même époque, les charpentiers Indiens et Soubise de Lyon se partagèrent la construction d'un pont de bois sur la Saône, chacun partant d'une rive pour se retrouver au centre. Là aussi, il fut impossible de départager les deux équipes, match nul...

- En 1807, les compagnons serruriers marseillais vont se lancer un défi : la plus grande serrure jamais construite. Il n'y aura qu'un seul vainqueur, le Devoirant Ange le Dauphiné, qui mettra 18 mois de travail pour fabriquer une serrure remarquable, en forme de légion d'honneur. Ange va acquérir une renommée nationale, et son Devoir reçoit tous les marchés de serrurerie de Marseille.

3-1-2-7- Coucou, revoilà l'abeille.

On raconte que lors de son tour de France, l'itinérant est semblable à " l'abeille qui butine de fleurs en fleurs (de ville en ville) pour apprécier et adopter les sucres les plus fins (les techniques et tours de main) afin, plus tard, de réaliser son miel (le chef d'œuvre) au sein de la ruche (la cayenne) placé sous la surveillance de la reine (la Mère)".

3-1-3-QUELQUES PERSONNALITES.

Le compagnon le plus célèbre est indiscutablement **Agricol PERDIGUIER**, dit « Avignonnais la Vertu », né en 1805 à Morières en Avignon et mort en 1875.

A 17 ans, il part comme menuisier faire son tour de France du Devoir de Liberté, pour 6 ans. Il en fera trois. Il est vite écoeuré par les bagarres entre compagnons, reflet des conflits de société de l'époque. Des problèmes de santé l'empêchent de fréquenter les ateliers, et il publie des poèmes et des chansons pour appeler ses compagnons à plus de tolérance. Il va même publier en 1839 le « Livre du compagnonnage », où il dévoile les légendes et symboles de son Devoir (certains le lui reprocheront) mais surtout lance un appel solennel à la réconciliation.

Il est ami des célébrités de l'époque, Victor HUGO, MICHELET, LAMARTINE et surtout George SAND qui va écrire, en 1840, un roman à sa façon sur le compagnonnage. L'Avignonnais va se lancer en politique. Elu député, il doit s'exiler après le coup d'état de Louis Napoléon III. Il deviendra maire adjoint du XIIe arrondissement de Paris. Sa tombe au Père Lachaise est fleurie tous les ans par des mains anonymes.

Un autre compagnon célèbre est **Pierre MOREAU**, dit « Moreau d'Auxerre », 1811 / 1872, aspirant serrurier du Devoir. Il publie en 1843 « Réforme et abus du compagnonnage ».

Pour terminer cette biographie, citons un autre écrivain Toussaint GUILLAUMOU, compagnon cordonnier du Devoir, qui publie en 1854 « Le conseiller des Compagnons ».

Un dernier nom à retenir, celui de l'avocat **Pierre BERRYER**. Après une grande cabale des charpentiers de Paris en 1845, des poursuites sont engagées contre le compagnonnage. Berryer va défendre avec fougue les grévistes, et refusera de toucher ses honoraires. En remerciement, les compagnons charpentiers vont lui offrir un baldaquin qu'il gardera longtemps dans son bureau, et qui est encore visible à la 'cayenne' de la Villette.

3-1-4- QUEL COMPAGNONNAGE POUR DEMAIN ?

L'apparition du machinisme et la mise en œuvre du capitalisme vont gravement menacer le corporatisme. Bientôt, les syndicats vont prendre en main la défense des ouvriers. Les machines remplacent les tours de main. De plus, le train, premier symbole de la révolution industrielle, supprime le Tour de France à pieds.

Une exception de taille : la tour Eiffel. Le charpentier

apprend à travailler le fer et les rivets. De janvier 1887 à décembre 1889, une quarantaine de compagnons charpentiers relèvent le défi lancé par Eiffel, sous l'autorité du chef levageur Eugène MILLION, dit Guépin le soutien de Salomon. La tour montre clairement le chemin de l'avenir, passant par la tradition et la modernité.

La guerre de 14/18 va décimer la population compagnonnique, qui se chiffrait en dizaines de milliers au début du XIXe siècle, et tombe à 2.000 membres après l'hécatombe de la grande guerre. Parallèlement, la G.G.T. naissante critique largement l'anachronisme des vieilles structures.

Ne confondons pas Compagnonnage et Franc-Maçonnerie.

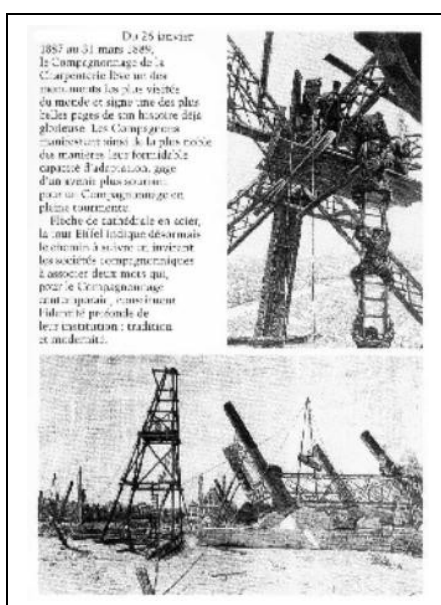
Les symboles communs sont nombreux, avec le compas, l'équerre et les trois points. Mais si les deux se réclament les mêmes origines, la première se réfère d'abord à la pratique d'un métier manuel, au travail de la matière, alors que la deuxième revendique d'autres origines, christianisme notamment. Toute recherche de cousinage n'est qu'usurpation de la Maçonnerie sur le Compagnonnage..

Aujourd'hui, on compte en France trois grands mouvements compagnonnique, regroupant tels ou tels métiers :

- Les sociétés des compagnons du Devoir ;
- L'Association ouvrière des compagnons du Devoir ;
- L'Union compagnonnique des Devoirs unis.

Les mouvements renaissent, cette fois au niveau mondial. Un seul exemple : la restauration de la statue de la Liberté de New-York a été confiée par les Américains aux Compagnons Métallier du Devoir, en 1986.

Car le compagnonnage restera toujours le symbole de la Qualité, de la Mobilité et du Savoir



Quelques mots pour sourire

:
Tout était froid, sauf le champagne !

Jean COCTEAU

La première fois que j'ai vu une femme à poil, j'ai cru que c'était une erreur

Woody ALLEN

Restez sur les hauteurs, c'est moins encombré

Le Général de GAULLE à un de ses ministres

3-2 Encore l'IMPLEXE !

Ce sujet est toujours d'actualité et semble passionner les chercheurs, peut-être en raison de la complexité du concept et de la grande difficulté à en faire une étude mathématique accessible et facile à suivre.

Félicitons ceux qui osent se lancer dans cette aventure.

Voici en tout cas un développement intéressant de notre nouveau camarade J.J. FINES qui apporte un éclairage mathématique qui va probablement susciter, nous l'espérons, les réponses des spécialistes du CGDC .

Réflexions sur l'ASCENDANCE MINIMALE

par Jean-Joël FINES.

3-2-1- Exposé

L'ascendance d'un individu est caractérisée, à la génération « n » au dessus de lui, par un nombre d'ascendants égal à 2^n

Ainsi, en comptant 30 ans par génération, le nombre théorique d'ancêtres d'un individu 1000 ans auparavant (c'est-à-dire 33 générations en arrière) est 2^{33} soit 8 milliards 590 millions d'individus, soit plus que la terre n'en possède à l'heure actuelle !

On est donc amené à penser que l'ascendance d'un individu n'est pas composée d'ancêtres tous différents les uns des autres, et **qu'il y a forcément des doublons.**

La présente étude a pour objet d'examiner quel peut être le nombre minimal d'ancêtres, sachant que des règles élémentaires doivent être observées pour limiter les facteurs de dégénérescence.

3-2-2-

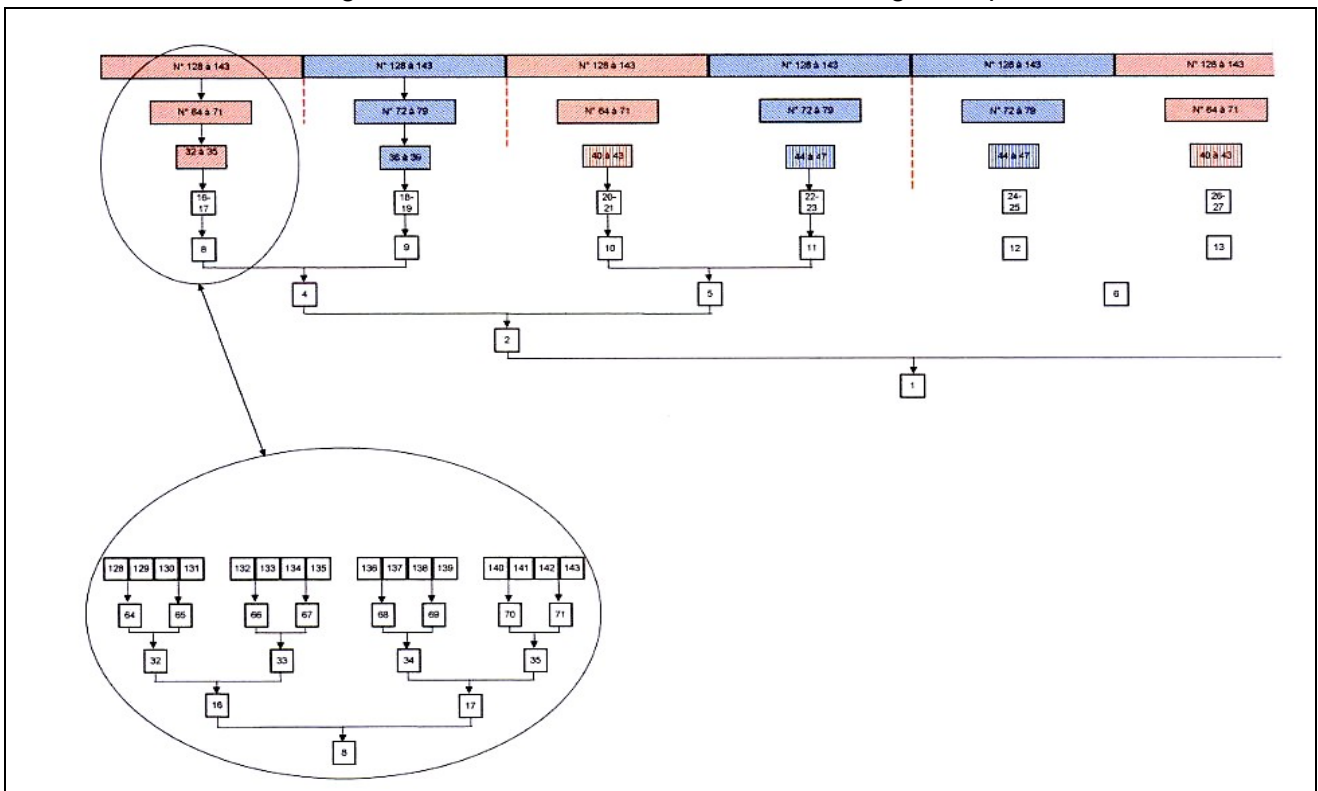


Hypothèse de base

On partira de la règle instituée par le droit canon, à savoir que deux personnes ne peuvent se marier que si leur degré de parenté est supérieur à 4, soit donc 5 au minimum.

Le premier degré correspond à celui d'un frère et d'une sœur.

Le degré 4 correspond à celui des arrière-arrière grands parents.



D'après le droit canon, ne peuvent donc se marier que ceux qui ont des arrière-arrière-grands parents distincts.

L'écart des deux époux avec l'ancêtre commun doit donc être de 150 ans environ, ce qui peut paraître beaucoup pour être strictement observé. En effet il est très rare, même de nos jours, malgré les moyens dont nous disposons actuellement, de connaître parfaitement son ascendance complète.

Aussi, pour donner aux présentes réflexions un caractère moins irréaliste, on considérera, dans un premier temps, qu'une dispense d'un degré de parenté est systématiquement accordée de génération en génération et que le **degré de parenté est de 4 entre époux**.

3-2-3- Discussion

On se reportera pour la suite à l'arbre généalogique simulé pour la présente étude.

Soient 1, 2 et 3 les numéros Soza, respectivement d'un individu, de son père et de sa mère.

Le respect de l'hypothèse de base implique que 2 et 3 peuvent avoir les mêmes arrière-arrière-grands parents, et donc que les ancêtres de 2 numérotés 32 à 47 (soit 16 ancêtres) et les ancêtres de 3 numérotés 48 à 63 peuvent être les mêmes. En revanche, les ancêtres plus proches, numérotés de 4 à 31 doivent être distincts et sans degré de parenté inférieur à 4. On considérera ce cas, dans la recherche du minimum possible d'ancêtres distincts.

Il résulte de ce premier point qu'il suffira d'étudier l'ascendance du parent numéroté 2, en ce qui concerne les générations supérieures au numéro 63, pour obtenir l'ascendance complète de l'individu 1.

Concernant les parents de 2, c'est-à-dire les individus 4 et 5, le même raisonnement mène à considérer que les ancêtres numérotés 64 à 79 seront les mêmes que les ancêtres numérotés 80 à 95. Chaque série de 16 ancêtres, répartis également entre les deux sexes, donnera lieu à une postérité de 8 enfants tous distincts et également répartis entre les deux sexes, lesquels, séparés par un degré de parenté supérieur ou égal à 4, pourront se marier et donner lieu à deux générations de 4 enfants, également répartis entre les deux sexes, ce qui suffira pour assurer la descendance recherchée. Les deux groupes de 4 enfants devront évidemment respecter les règles de base pour se marier

entre eux. La vérification graphique a montré que cela est possible.

En poursuivant le raisonnement on verra que les séries d'individus 128 à 143, tous distincts, pourront être les mêmes que 144 à 159 et ainsi de suite de génération en génération. Chacun des 8 couples « affecterait » à la descendance étudiée deux enfants, ce qui paraît tout à fait possible en raison de la fréquence des familles nombreuses d'autrefois.

En conclusion, il suffira que chaque génération comprenne 16 éléments nouveaux pour que l'ascendance de l'individu 1 réponde aux conditions de base.

Cette ascendance se composera donc de

- 2 individus à la génération 1 au dessus
- 4 individus à la génération 2 au dessus
- 8 individus à la génération 3 au dessus
- 16 individus à la génération 4 au dessus
- 16 individus à chaque génération supplém.

Ainsi, à la génération « n » au dessus, le nombre cumulé des ascendants différents sera égal à $30 + 16^{(n-4)}$ que l'on écrira pour simplifier $30 + 16*(n-4)$

Au total, on trouvera 16 ancêtres, au minimum, à la génération 33 au lieu de 8,590 milliards et un total cumulé d'ascendants égal à 494 au lieu de $2*(2^n-1) = 17,2$ milliards en l'an mille !

Bien entendu ce calcul est minimaliste, il a été voulu ainsi. Mais ce cas n'est pas si impossible à rencontrer qu'on pourrait le croire : on cite en effet le cas d'Alphonse XIII d'Espagne qui aurait eu 110 ancêtres seulement en dix générations (y compris la sienne).

Or le chiffre que nous avons indiqué comme minimal correspond à $30 + 5*16 = 110$ et correspond exactement à ce qui est rapporté du roi d'Espagne.

C'est dire que cette dynastie a dû bénéficier de nombreuses dispenses de consanguinité de génération en génération !

Par ailleurs, on sait que les populations de certaines petites îles du Pacifique ne comprenant qu'un millier d'individus sont apparemment parfaitement saines, ce qui plaide pour le présent raisonnement.

3-2-4- Le coefficient de consanguinité

Le coefficient de consanguinité des époux 2 et 3 est, pour chaque ligne de parenté commune est défini par la formule

$F_{2+3} = (1/2)^{p+m+1}(1+F_c)$ dans lequel
p = nombre de degrés séparant l'individu « 2 » de l'ancêtre commun

m = nombre de degrés séparant l'individu « 3 » de l'ancêtre commun

F_c = coefficient de consanguinité de l'ancêtre commun.

NDLR Ici pour la compréhension du concept, du raisonnement, et des formules, nous commençons à être un peu "largués". Nous allons avoir besoin des lumières de nos spécialistes.

Un exemple concret serait le bienvenu.

Les parents 2 et 3 descendent chacun, au niveau 5 au dessus, de 8 couples (et, pour chacun d'eux : une fois de l'ancêtre masculin et une fois de l'ancêtre féminin), une fois par son père, et une fois par sa mère.

A ce niveau : $F_{2+3} = (1/2)^{5+5+1} \cdot (8 \cdot 2)^2 \cdot (1+F_{c_5})$
F_{c₅} est le coefficient de consanguinité des ancêtres au niveau 5 (le même pour tous).

Les parents 2 et 3, au niveau 4 au dessus, descendent l'un et l'autre de 8 couples (ou 16 personnes)

A ce niveau : $F_{2+3} = (1/2)^{4+4+1} \cdot (8 \cdot 2)^2 \cdot (1+F_{c_4})$
F_{c₄} est le coefficient de consanguinité des ancêtres au niveau 4 (le même pour tous)

Comme on suppose que le mode de parenté s'est reproduit à l'identique de génération en génération, F_{c₅} = F_{c₄} = F_c

Au total $F_{2+3} = (1/2)^{4+4+1} \cdot (8 \cdot 2)^2 \cdot (1+F_c) + (1/2)^{5+5+1} \cdot (8 \cdot 2)^2 \cdot (1+F_c)$

$F_{2+3} = [(1/2)^5 + (1/2)^6] \cdot (1+F_c)$

F_c a la même valeur que F₂₊₃ en raison de la genèse supposée.

On aura donc $F_{2+3} = F_c = [(1/2)^5 + (1/2)^6] \cdot (1+F_c)$

Et par conséquent $F_{2+3} = 3/(2^6-3)$

Soit, après simplification

F₂₊₃ = 4,92 %

Ce chiffre est assez élevé, sachant que le coefficient de consanguinité moyen est estimé à 1 % en France. Il est intermédiaire entre la consanguinité de deux cousins germains (F = 6,25 %) et deux cousins issus

de germains (F = 1,56 %), mais plus proche de ce premier cas.

3-2-5-Application stricte du droit canon

Si l'on envisageait que le droit canon ait été strictement et systématiquement respecté tout au cours des âges (??) la transposition des résultats ci avant donnerait :

Une ascendance se composant de

- 2 individus à la génération 1 au dessus
- 4 individus à la génération 2 au dessus
- 8 individus à la génération 3 au dessus
- 16 individus à la génération 4 au dessus
- 32 individus à la génération 5 au dessus
- 32 individus à chaque génération supplém.

Ainsi, à la génération « n » au dessus, le nombre cumulé des ascendants différents sera égal à $62 + 32 \cdot (n-5)$

Le coefficient de consanguinité sera alors

$F_{2+3} = (1/2)^{5+5+1} \cdot (16 \cdot 2)^2 \cdot (1+F_c) + (1/2)^{6+6+1} \cdot (16 \cdot 2)^2 \cdot (1+F_c)$

$F_{2+3} = [(1/2)^6 + (1/2)^7] \cdot (1+F_c)$ ce qui donnera
 $F_{2+3} = F_c = 3/(2^7-3)$

F₂₊₃ = 2,40 % ce qui est encore assez important et représente un taux double de celui de la moyenne française estimée.

3-2-6- Généralisation à la population française

Un coefficient de consanguinité proche de celui de la population française actuelle serait obtenu par la formule

$F_{2+3} = F_c = 3/(2^8-3)$
soit **F₂₊₃ = 1,19**

Cela supposerait que deux époux aient une parenté commune au degré 7, soit un écart dans le temps de l'ordre de 200 ans entre eux-mêmes et leurs ascendants communs, ceci de génération en génération.

Dans ces conditions l'ascendance de chacun se composerait de :

- 2 individus à la génération 1 au dessus
- 4 individus à la génération 2 au dessus
- 8 individus à la génération 3 au dessus

- 16 individus à la génération 4 au dessus
- 32 individus à la génération 5 au dessus
- 64 individus à la génération 6 au dessus
- 64 individus à chaque génération supplém.

Ainsi il suffirait que dans le passé, et ce, de génération en génération, 64 individus, répartis également entre hommes et femmes, et éloignés entre eux d'au moins 7 générations, aient constitué des couples pour donner une postérité dont le coefficient de consanguinité serait proche de celui estimé actuellement.

A la génération « n » au dessus, le nombre cumulé des ascendants différents serait égal à $126 + 64 \cdot (n-6)$.

On aurait ainsi, depuis l'an mille, 1854 ancêtres différents.

Ceci n'est qu'une moyenne sans signification réelle.

NDLR Ce chiffre de 1854 ne semble pas correspondre avec la formule donnée ci-dessus $126 + 64^{(33-6)}$
Y aurait-il une erreur de frappe de notre part ?

NDLR

Cette moyenne pourrait pourtant être testée de façon intéressante par ceux qui ont recherché tous leurs ancêtres et qui ont une bonne idée de leur nombre réel, sinon sur 1000 ans et 33 générations ce qui est quasi impossible, mais plus facilement sur 15 générations jusqu'à l'an 1500.

Certains ont réalisé des recherches étonnantes sur l'ensemble de leurs ancêtres.

Il serait intéressant de comparer les résultats obtenus par cette théorie avec les chiffres constatés par ces chercheurs.

Voilà un bon sujet d'étude à exécuter pendant vos vacances.

3-2-7- Une demande qui s'apparente au sujet précédent.

Nous avons reçu ce message d'un visiteur Joël Fréhaut, un curieux qui a découvert notre site, et son chapitre sur l'implexe... Ce monsieur cherche si l'on peut calculer la corrélation entre le taux d'implexe et le type de population...

En retraite depuis quelques années, je me suis lancé dans la généalogie.

Mes ancêtres maternels sont issus de un bourg du Hainaut de quelques centaines d'habitants, et j'ai plusieurs branches qui remontent vers 1450, grâce à l'exploitation des échevinages. Je descends cinq ou six fois de ces ancêtres lointains, ce qui me paraît plausible.

Mon épouse a ses ancêtres maternels dans un petit village de Franche Comté qui devait compter une centaine d'habitants. Elle descend 6 fois d'un couple né vers 1650. Surprise, mais vu la taille du village, ce n'est peut-être pas exceptionnel.

Ses ancêtres paternels sont de Dinan, Côtes d'Armor, une ville plus importante, quelques milliers d'habitants, 11000 aujourd'hui. Les BMS remontent à 1580, de nombreuses branches remontent vers 1600, quelques unes vers 1550.

Et là, l'implexe est nul.

Je découvre ainsi que l'implexe semble très sensible à la population locale, et j'en déduis qu'on devrait pouvoir l'évaluer

moyennant des hypothèses simplificatrices raisonnables.

Ma motivation est simplement une certaine curiosité intellectuelle que j'ai gardée de mon activité professionnelle de recherche en physique nucléaire expérimentale. Et j'ai commencé par une recherche sur internet de ce qui avait été fait dans ce domaine.

C'est ainsi que je suis arrivé jusqu'à votre forum. Apparemment, vous êtes les seuls à vous être penchés sur le problème, à ma grande surprise.

Comme vous le dites avec humour sur votre site, c'est le mystère de l'implexe qui m'intrigue...

Qui peut l'aider ?

NDLR *L'article précédent devrait ouvrir des solutions pour le problème évoqué ici, à condition de bien s'entendre sur les définitions de consanguinité et les formules mathématiques qui en découlent*

3-3- LES DÉLAIS DE CONSERVATION DES DOCUMENTS par un banquier.

*C'est bien de fouiller dans les archives communautaires, mais savons nous conserver nos propres archives familiales ? Pour ce qui concerne les durées, nous avons trouvé quelques règles dans un article de la revue « **L'ancien de la Banque** », n°228 d'avril 2007.*

Les durées de conservation des documents s'échelonnent d'un à trente ans selon des délais de prescription ou de réclamation et selon l'usage qui peut en être fait. Sauf pour certains documents qu'il est recommandé de conserver toute la vie.

Dans la majorité des cas, le délai est fixe, à partir de la date du document, mais il peut être spécifique à partir d'un fait d'ordre juridique ou d'un événement de la vie.

3-3-1- Les délais fixes

On peut éliminer, au titre des délais fixes :

Après une année

- les factures des opérateurs de téléphone ;
- les factures de restaurant et d'hôtel, sauf si elles sont à produire, en frais réels, à l'appui de la déclaration à l'impôt sur le revenu ;
- le relevé annuel de versement de pension des caisses de retraite ;
- les honoraires d'huissier.

Après deux ans

- les factures d'eau des distributeurs privés ;
- les factures de biens de consommation, sauf si le délai de garantie est plus long ;
- les décomptes de remboursement de la sécurité sociale et des mutuelles ;
- les documents relatifs aux impôts locaux ;
- des documents d'assurance (avis d'échéance, quittances, dossiers de sinistre s'ils concernent seulement des dégâts matériels) ;
- les décomptes d'indemnités journalières pour arrêt de travail.

Après trois ans

- les titres de paiement des allocations chômage.

Après quatre ans

- les documents relatifs à l'impôt sur le revenu
- les factures d'eau des communes et groupements de communes.

Après cinq ans

- les documents relatifs aux abonnements gaz et électricité ;
- les notes d'honoraires des notaires.

Après dix ans

- les relevés de compte et talons de chèques des banques et CCP ;
- les factures des prestataires de service commerçants (ou sociétés commerciales) ;
- les relevés de droits d'enregistrement sur donation, succession ou vente immobilière ;
- en qualité, de locataire, les contrats et factures d'entrepreneurs sur le logement loué.
- les appels de charge de copropriété, justificatifs de paiement, lettres avec le syndic.

Après trente ans

- les factures d'artisans.

Il faut conserver jusqu'à vérification de passation au compte bancaire ou CCP

- les reçus et bordereaux de versements.

Tant qu'on est propriétaire

- les factures d'objets de valeur ;
- les titres de propriété ;
- les règlements de copropriété et PV d'AG.

Cinq ans après avoir cessé d'être propriétaire

- les contrats et factures d'entrepreneurs.

Cinq ans après avoir cessé d'être propriétaire ou locataire

- le bail et tous documents relatifs à une location immobilière .

Jusqu'à liquidation de la retraite

- contrats de travail, certificats de travail, bulletins de salaires ;
- comptes prévisionnels de pension des caisses de retraites.

Deux ans après la dernière échéance ou résiliation

- les dossiers de prêt immobilier ;
- les contrats, avenants et correspondances relatifs, aux assurances qui engagent la responsabilité vis-à-vis des tiers (véhicule, multirisque habitation) .

- Ce qu'il faut conserver la vie entière.

Bien entendu, tout ce qui est permis d'éliminer ci-dessus peut être conservé à vie mais il faut penser à la corvée de destruction imposée aux héritiers (et de tri de ce qui sera nécessaire pour le règlement de la succession).

Au moins doit-on impérativement conserver jusqu'à la fin de ses jours, aisément accessibles, les éléments ci-après :

- livret de famille et - livret militaire ;
- contrat de mariage ;
- actes de donation entre époux & donation-partage;
- notifications de retraites ;
- dossiers médicaux importants ;
- jugements divers (adoption, séparation de corps, divorce) ;
- dossiers d'assurance relatifs à des sinistres ayant comporté des dommages corporels ;
- dossiers de distinctions civiles et militaires ;
- diplômes.

- Sans oublier, pour les nouvelles générations :

- les lettres de famille ; - les décorations ;
- les cartes postales anciennes (écrites ou non) ;
- les copies datées, événement et noms ;
- les manuels et outils professionnels.

- **NDLR Bon courage !**

3-4- HUIT QUESTIONS A UN GÉNÉALOGISTE PROFESSIONNEL.

Voici quelques informations glanées auprès de notre **ami Frédéric DELEUZE**, telles que nous les avons relevées sur le site auquel il participe : <http://www.genealogiste.com.fr/accueil.html>

Il existe deux catégories de généalogistes professionnels :

Les **successoraux**, qui recherchent les héritiers d'une personne décédée sans laisser de testament, et dont les héritiers seraient inconnus. Les successoraux travaillent soit à la demande d'un notaire soit sur sommation publique pour une succession vacante. Ils révèlent par contrat, leurs droits aux héritiers qu'ils ont retrouvés, moyennant un pourcentage de la succession, et ne sont payés qu'au règlement définitif de la succession.

Les **familiaux**, qui font des recherches généalogiques et/ou historiques pour une clientèle privée. Le contrat de recherche fixe leurs objectifs et leur rémunération.

Le **généalogiste professionnel** dispose d'une documentation personnelle, a la pratique de nombreuses sources d'information, connaît l'histoire locale, les règles administratives des périodes qu'il étudie.

Le généalogiste professionnel a un numéro SIRET qui doit figurer dans ses offres de services (publicité, petites annonces, ... décret du 18/5/1997, Journal Officiel du 18/8/1997). La base SIREN de l'INSEE officialise l'activité du professionnel titulaire de ce numéro. A l'exception de quelques cabinets de généalogie successorale établis en sociétés, les généalogistes sont des indépendants exerçant en profession libérale. Ils acquittent des cotisations sociales (URSSAF, RAM, CIPAV), sont assujettis à la TVA (à l'exception de ceux travaillant sous le régime des micro-entreprises), à la Taxe Professionnelle, peuvent adhérer à une association de gestion agréée par l'administration fiscale...

Nécessitant une qualification notable, la rémunération du généalogiste doit se comparer à celle d'un garagiste, d'un plombier, d'un détective privée ou d'un avocat pour une démarche éminemment personnalisée.

Question n°1 : la profession de généalogiste est-elle réglementée ?

Il n'y a pas de diplôme reconnu de généalogiste, mais des chambres professionnelles qui défendent une déontologie et garantissent la compétence et le sérieux de leurs membres (formation générale, historique et juridique, langues, expérience professionnelle, moralité, assurances). La Chambre des Généalogistes Professionnels (C.G.P.), créée en 1997, regroupe plus de 50 généalogistes familiaux et successoraux. Elle a constitué avec ses

homologues, l'Union des Syndicats de Généalogistes Professionnels (U.S.G.P.).

La C.G.P. exerce un rôle disciplinaire vis-à-vis de ses membres et en cas de litige d'un client avec l'un des membres, peut faciliter la conclusion d'un arrangement amiable. Tous les généalogistes de la C.G.P. sont tenus de respecter la vie privée et les intérêts matériels et moraux des familles étudiées, et sont soumis notamment au Code de la consommation.

Les **généalogistes successoraux** sont les interlocuteurs des notaires, avocats, magistrats, administrations, et ceux-ci exigent une démarche rigoureuse. Le professionnel qui souhaite faire durer et prospérer son activité, s'impose une certaine discipline. Tout ceci permet au généalogiste de la C.G.P. de garantir une qualité de travail largement appréciée.

Question n°2 : Le généalogiste est-il soumis au secret professionnel ?

Outre sa conscience et sa volonté de poursuivre son activité, le généalogiste est tenu de respecter la vie privée (article 9 du Code Civil, loi du 6 janvier 1978

relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Il n'y a pas formellement de secret professionnel, mais le généalogiste successoral travaille avec des notaires, des avocats ou magistrats, qui, eux, sont astreints au secret professionnel et de fait exigent la même réserve.

Les données personnelles que vous confiez au généalogiste ou qu'il trouvera au cours de ces recherches ne peuvent être diffusées, ni cédées sans votre autorisation écrite. Les demandes de devis faites sur le site de la C.G.P. ne peuvent être transmises qu'à un généalogiste de la C.G.P. et cette transmission est prévue dans la déclaration faite à la C.N.I.L. (n°631186).

Question n°3 : comment le généalogiste familial travaille-t-il ?

Lors du contact initial, le généalogiste s'informe auprès du client afin :

*- D'analyser sa demande et d'en comprendre ses attentes.

*- D'établir un devis le plus précis possible en évitant des recherches sur des éléments déjà connus.

*- D'ouvrir, de nouvelles pistes au cas où surgiraient des obstacles sur la recherche principale. Les informations annexes, obtenues lors de l'entretien initial, permettent souvent de débloquer des situations généalogiques délicates.



Le généalogiste, après étude du dossier, fait part au client des possibilités de recherche et de la probabilité de réussite. S'il est d'accord avec le devis, le client signera un contrat de recherche et, si nécessaire, un mandat pour consulter les documents à communicabilité restreinte. Le contrat de recherche fixe objectifs, modalités et rémunération.

Une fois les recherches terminées, et même en cas d'échec, le généalogiste remet avec sa facture, un rapport qui décrit ses démarches, énumère les sources consultées et rassemble les éléments collectés (copies d'actes, photographies ...).

Question n°4 : comment le généalogiste successoral travaille-t-il ?

Le généalogiste successoral entreprend une recherche à la demande d'un notaire, sur sommation publique pour une succession vacante. Le généalogiste successoral n'est rémunéré en général que par les héritiers qu'il aura retrouvés, en fonction de la part qu'ils recueilleront. Il entreprend donc sa recherche à ses frais, sans certitude de retrouver des héritiers en rang successible.

La découverte d'un testament ou une prescription (délai), peuvent réduire la démarche du généalogiste à néant. Il n'est pas rare que la recherche se déroule dans divers pays avec des problèmes linguistiques, administratifs ou juridiques particuliers, généralement onéreux. L'étude de la période contemporaine soulève des questions de protection de la vie privée, mais aussi des problèmes psychologiques pour les personnes concernées (brouilles, ruptures ...). Le généalogiste doit donc pouvoir faire face à ses différents cas. Outre l'établissement des droits des héritiers, le généalogiste en assume la représentation dans la liquidation de la succession.

Question n°5 : le généalogiste peut-il garantir des résultats ?

Le généalogiste familial est soumis à une obligation de moyens et non de résultats : il doit mettre tout en oeuvre (dans les limites du contrat) pour répondre à la demande, mais ne peut garantir qu'il trouvera la réponse. Ainsi, s'il y a lieu de rechercher un contrat de mariage, le généalogiste consultera tous les documents lui permettant de retrouver ce contrat, mais s'il n'existe pas ou s'il a disparu, il ne pourra le lui fournir. Néanmoins, il devra toujours donner au client un rapport circonstancié, décrivant la recherche et les sources consultées.

Le **généalogiste successoral** recherche les héritiers ou ayants droits d'un défunt : sa responsabilité peut-être engagée en cas d'erreur sur la qualité ou l'identité des successibles, ou en

cas de dissimulation d'héritiers. Même s'ils existent, des héritiers peuvent être ignorés (enfants non reconnus, archives détruites) ou ne pourront être retrouvés (disparitions, ...)

Question n°6 : le généalogiste a-t-il un accès privilégié aux informations ?

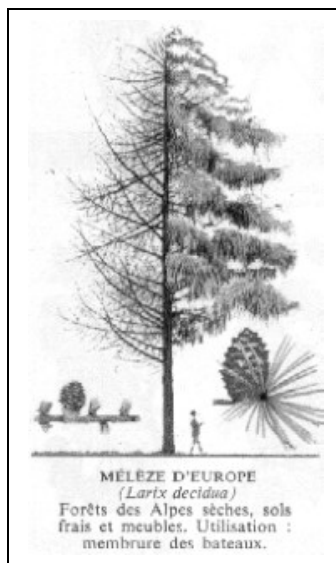
Le généalogiste professionnel n'a pas d'accès privilégié aux informations : c'est sa pratique permanente qui lui permet de travailler efficacement et rapidement. Pour consulter un acte d'état civil de moins de 100 ans, le généalogiste doit obtenir l'autorisation du Procureur de la République de l'arrondissement judiciaire dans lequel cet acte est conservé. Le professionnel a l'avantage de connaître la procédure, et, pour les régions qu'il fréquente, d'avoir une autorisation en cours de validité : ceci lui permet de gagner du temps par rapport à un chercheur occasionnel. La même observation vaut pour des services d'archives spécialisés, ou pour des documents soumis à des règles particulières de communication (*minutes notariales, déclarations de succession, documents militaires ..*)

Question n°7 : comment devient-on généalogiste professionnel ?

Il n'existe aucune formation au métier de généalogiste, reconnue par l'Etat ou par les chambres professionnelles. Quelques cabinets de successoraux emploient des chercheurs salariés, dont la formation est assurée par le biais de la formation

professionnelle. Outre le goût de la recherche documentaire, l'agilité intellectuelle et la persévérance, la profession exige une bonne culture générale notamment historique, et surtout dans le domaine successoral, de bonnes bases juridiques et fiscales. La pratique des langues étrangères, ou du latin, s'avère utile. L'exercice professionnel requiert en outre des capacités de contact et de gestion, et, surtout en indépendant, une certaine solidité psychologique et financière. L'activité de recherche successorale dépend des règles légales et fiscales, du nombre de successions sans testaments et de cas particuliers de déshérence.

Le **généalogiste familial** est en général spécialiste des régions proches de son établissement et dont il connaît bien l'histoire et les terroirs. Mais le généalogiste est, en général, amené à élargir son champ de recherche dans un dossier comme il peut trouver un développement particulier à sa région ou à un domaine (*Marine, Armées, Colonies ...*). Le secteur est actif et très concurrentiel et il faut bien, trois à quatre ans, avant



de se constituer une clientèle et pouvoir vivre de son activité.

Question n°8 : Puis-je faire ma généalogie grâce à des revues, des cercles généalogiques ou internet ?

Les cercles généalogiques sont une voie d'initiation à la généalogie et d'entraide des chercheurs d'une même région ou d'un même domaine : leur secteur est généralement assez étroit, mais apporte une ambiance conviviale, des connaissances générales et anecdotiques. Les revues nationales sont obligées de présenter des sujets attrayants (généalogie de personnalités, métiers disparus, ..) et leurs rubriques d'entraide sont plus aléatoires que celles d'un cercle régional, même si elles peuvent toucher un public plus large.

Internet vous permet de faire des recherches d'après des noms et des mots-clés : il ne faut donc

pas se priver de cette voie d'information, mais être conscient que les archives sont loin d'y être toutes cataloguées, indexées et dépouillées. Les généalogies publiées correspondent à des branches particulières, privilégiant tel descendant ou occultant tel autre. Il s'agit d'une source pratique, mais non moins aléatoire que les précédentes. Ces sources ne vous dispenseront pas d'un travail critique de vérification de données, et d'une recherche en archives, pour continuer l'étude généalogiques et historiques de votre famille.. Quelle que soit la voie choisie, établir sa généalogie est un enrichissement, mais aussi un investissement. Si vous souhaitez établir une généalogie bien documentée, alors que vous manquez de savoir-faire ou de temps, vous constaterez rapidement l'intérêt de faire appel à un généalogiste de la Chambre des Généalogistes Professionnels

3-5- POUR ENTRAINER VOS MENINGES.

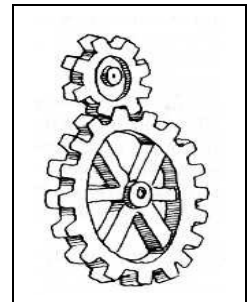
Yakov PERELMAN

ROUES DENTÉES : RAPPEL DU PROBLEME.

Une roue à 8 dents s'engrène dans une autre à 24 dents (fig. 16). Lorsque la grosse roue tourne, la petite tourne autour d'elle.

Combien de fois la petite roue aura-t-elle tourné autour de son axe lorsqu'elle aura effectué un tour complet de la grosse roue ?

Rappel : Pour résoudre un problème, il faut lire attentivement l'énoncé.



3-6- Les JOIES de l'ASSUREUR...

Parmi toutes les lettres hilarante reçues par les compagnies d'assurance, celle-ci mérite le premier prix, surtout en respectant l'orthographe du déclarant... :

Je rentrais dans ma cariol sur la route de Gray. J'avais bu a cause de la chaleur deux blanc cassice a l'onseice. J'ai donc eu besoin de satisfaire une grande envie d'uriné. J'é arraité la voiture sur le baur de la route prais d'un ta de pierres et de materiau rapport aux travois ezcécuté mintenant pour l'élaictricitai. Je commence a uriné et en fesan ce besoin, j'é en maniaire d'amuzement dirigai mon jai en zigue saque a l'entours.

Alors mon jai a rencontra un bou de fille électrique qui était par terre au lieu d'etre accroché au poto. Une grosse etincelle a soté sur moi et un grand coup m'a raipondu dans le fondement et dans les partis que lotre medecin y appelle tête y cul. Je me suis evanouillé et quand je sui revenu dans la connaissance, j'é vu que ma chemise et mon pantalon été tout brulé a la braguette. Je suis assuré par votre maison et je voufrai etre un demnisé.

J'é droit a ce Con m'a dit et je vous demande votre opinion. Mais damage son de 93 francs o plus juste. Depuis le sinistre, j'é les burnes toutes noires et ratatinés. Ma verge est tuméfié, gonfle et violace. Le medecin a dit devan du monde qui peu le répété : avec les faits nomaines électriques, on ne sait jamais.

4- LE COIN des CURIEUX

4-1 SOUVENIRS DE L'ECOLE :

Ius dans L'ECHO DES TURNES DE 1927

4-1-1 LES COMMANDEMENTS DU BIZUT

Le matin tu travailleras

A six heures régulièrement.

A l'Ecole tu entreras

A huit heures habituellement.

Dans la salle tu t'en iras

Mettre ta blouse rapidement.

A l'amphi tu te rendras

Sans bruit et très promptement.

Notes avec soin tu prendras

Sans comprendre absolument.

A dix heures déjeuneras

Dans la salle légèrement.

Au quart tu te remettras

A dessiner rapidement.

A onze heures tu répondras

A l'appel timidement.

Puis à l'amphi tu t'en iras

Comm' le matin, rapidement.

Au retour tu déjeuneras

A trois heures exactement.

Dans la cour tu prendras

Les beaux exemples en tous temps.

A quatre heures tu sortiras

Malgré toi, le plus souvent.

Au café, jamais tu n'iras

Et jamais chez elle en sortant.

Pour dîner, le soir, tu pourras

Prendre une heure seulement.

Le soir, tu travailleras

Sept heures régulièrement.

Après quoi tu dormiras

Dans ton lit, chastement.

A l'Ecole tu rêveras

De ta maîtresse uniquement.

Moyennant quoi tu seras

Abrité en fort peu de temps.

Mais Major tu deviendras

Si tu suis ces commandements.

Signé Solus.

4-1-2- LE RESTAURANT DE CLOVIS.

EdT n°48 – petites annonces : On demande camarade qui voudrait bien se charger d'élaborer un projet de broyeur, macérateur, mastiquateur pour viande du restaurant. Des matériaux de très bonne qualité seront exigés.

S'adresser au « Grand restaurant de la vache enragée », 1, rue Montgolfier Paris-3e.

EdT n° 45 – petites annonces : Trouvé au restaurant, dans un plat de pieds de veau, un pied à coulisse acier chromé. S'adresser au gérant.

4-1-3- A propos du livre d'Eveline DURET..

Ce livre sur la généalogie à l'école (en classes ??) peut se trouver dans ex sur le site de la FNAC ou bien Librairie généalogique de La

[http://www.librairie-](http://www.librairie-genealogique.com/product_info.php?products_id=8975)



l'apprentissage de la préparatoires à l'Ecole Centrale n'importe quelle librairie ou par encore sur le site de la Voute à l'adresse

[genealogique.com/product_info.php?products_id=8975](http://www.librairie-genealogique.com/product_info.php?products_id=8975)

4-2 LÉGENDES D'Auvergne

par Henri POURRAT

Henri POURRAT, vieux complice de notre bulletin depuis six ans avec la suite des contes et légendes d'Auvergne, nous parle maintenant de ces « innocents de village », ceux que nous pourchassions petits dans nos campagnes de vacances, pour se moquer de leur bêtise...

L'ÉIME...

Il y avait une fois un pays, dans le bas pays, où les hommes étaient tous de poil blond, grands, gros, forts et je n'en dis pas plus. Plus haut, dans la montagne, là où ne viennent ni le froment ni la vigne, ils sont brunets, un peu ragots, mais débrouillés. Comme on dit, chaque climat fournit son monde.

Un dimanche, un de ces grands blonds de la plaine était allé dans le haut pays. Il lui fallait acheter des sapins pour une charpente. Il fait marché. Un marché, ça s'arrose. On passe par l'auberge. Puis son vendeur lui fait un bout de conduite, jusqu'à un raidillon qui lui épargnerait du chemin.

Au moment de prendre congé, cependant, le grand blond restait là, passant d'un pied sur l'autre... Tout à coup, bonnement, il se décide à dire :

« *Ecoutez, à la fin des fins, qu'est-ce que c'est donc, avoir de l'éime? On veut que vous en ayez ici, vous autres, et que nous n'en ayons point, nous autres, en plat pays...*

- *Eh bien, avoir de l'éime, c'est avoir de l'idée.*

- *Oui, avoir de l'idée; mais voilà ce que je ne vois pas. Avoir de l'idée? Dites, qu'est-ce que ça veut dire?*

- *Alors, vous, l'alezan, vous aimeriez que je vous mette ça dans la tête? Bon, je vais vous faire comprendre... Voyez, je pose la main sur cette roche. »*

De fait, il pose la main sur une tête de roche en bordure du chemin.

- *Vous, maintenant, abattez le poing dessus.*

- *Mais, dites, je vais vous écraser la main...*

- *N'ayez crainte, n'ayez crainte. Il faut que vous compreniez. Allez-y de tout votre cœur.*

De tout son cœur, l'autre abat donc le poing. Juste à la seconde voulue, le montagnard tire sa patte. Le poing du grand blond tombe sur la roche.

Si elle ne fut fendue, c'est qu'elle était de bon granit. Le poing devenait tout bleu. Sans

vouloir geindre ni crier, le grand blond balançait les épaules.

« *Ha, fallait bien que vous compreniez. Comprenez-vous? Avoir de l'éime, c'est retirer la main juste à temps.*

- *Ha, avoir de l'éime, la belle chose! Ha, je comprends. Oui, j'ai compris. »*

Secouant encore son pauvre poing, il redescend vers son village par le raidillon. Et il avait chaud à ce poing, plus chaud encore à la cervelle. Tout travaillé, tout enfiévré, le bon compagnon, par ce qu'il venait d'apprendre.

Il reste ainsi chez lui, mais sans même s'asseoir, va tout droit sur la place, où ceux de l'endroit jouaient aux quilles,

Eh bien, leur dit-il d'abord, maintenant, moi je sais! Avoir de l'éime, je sais ce que c'est.

Comment, tu sais? D'où ça te serait venu?

Hé, j'ai demandé à ceux du haut, moi, j'ai appris. Mais je vais vous faire comprendre.

Vous aurez de l'éime, vous aussi. »

Il cherche de l'oeil quelque rocher. En ce gras pays, point de roche. Il eût été dans l'embaras, si désormais il n'avait eu de l'éime.

Et mon crâne? Il est bien aussi dur qu'une grosse pierre. »

Il s'assoit là, sur les marches de l'auberge. Et s'étant posé la main sur le crâne, il se tourne vers le

plus grand, le plus gros, le plus fort de la bande :

Là, lui dit-il, maintenant, tape sur ma main.

Mais je vais la mettre en bouillie!

Non, non, fait-il en riant d'un rire de finesse et d'avance, tout triomphant, non, non, tu verras bien... Tape seulement tant que tu pourras, c'est pour te faire comprendre. »

Le camarade tape donc, de tout son cœur. Lui, juste à temps, avait retiré sa main.

C'est que désormais il avait de l'éime... Qu'aurait-ce été s'il n'en avait pas eu!

Car n'ayant pas retiré son crâne, il est



tombé le nez dans l'herbe, assommé comme un bœuf.

5- LE COIN des ÉCHANGES

5-1 SOLUTION du PROBLÈME d'Aroun el Rachid

par Jacques LAPEYRE

Il y avait 8 miches en tout pour 3 personnes; chacune en a mangé $\frac{8}{3}$
Ahmed avait 5 miches et il en a mangé $\frac{8}{3}$ il a donc fourni aux 2 autres ($5 - \frac{8}{3}$) soit $\frac{7}{3}$ de miche.
Ali avait 3 miches et il en a mangé $\frac{8}{3}$ il a donc fourni aux 2 autres ($3 - \frac{8}{3}$) soit $\frac{1}{3}$ de miche
L'argent doit être réparti suivant la proportion des miches fournies soit 7 et 1

Autre raisonnement :

L'étranger a mangé $\frac{8}{3}$ de miche et il paye 8 pièces. Le prix de la miche est donc égal à 3 pièces
Ahmed avait cinq miches donc valeur 15 pièces. Ali avait 3 miches donc valeur 9 pièces
Si on veut que Ahmed et Ali payent leur repas au même prix que l'étranger (8 pièces) il faut donner 7 pièces à Ahmed et 1 pièce à Ali.

Autre solution reçue par internet

La solution la plus simple consiste à diviser chaque miche en trois morceaux égaux. Nous avons ainsi vingt-quatre morceaux, quinze appartenant à Ahmed et neuf à Ali. Ces vingt-quatre morceaux ont été partagés équitablement entre trois personnes, ce qui représente huit morceaux pour chacun. La contribution d'Ahmed fut donc de sept morceaux, celle d'Ali d'un seul. Haroun avait bien raison ...

5-2- DU COTE D'INTERNET...

Isabelle DUVAUX-BECHON.

Concernant le point 5 du bulletin N°48, il s'agit d'une arnaque plus que d'un canular, et qui existe sous de multiples formes sur Internet. Le but du jeu est de demander à un destinataire (et ils l'envoient à des milliers de personnes) de faire une avance de fonds pour les papiers "prouvant" la parenté, et bien sûr aucun versement n'arrive ensuite. Il y a toujours régulièrement des personnes qui se laissent prendre.

Louis CHAUVIN.

Je te rappelle les meilleurs logiciels de généalogie que nous connaissons à Versailles :

- Généatique, et - Hérédis.

Ils ont chacun un site Internet. Ils sont remarquables. On peut les recommander aux novices

A PROPOS DE L'EXPEDITION DE NOS COURRIELS.

André HOUYEZ nous avait suggéré, pour les envoi groupé de courriels, d'utiliser de préférence l'expédition anonyme, par « Cci » NB Pour les non-initiés ce procédé Cci (Copie Conforme Inconnue) permet de faire disparaître la liste nominative des destinataires de l'édition. Plus discrète, elle permet à chacun de recevoir un message plus simple, sans que d'éventuels pirates puissent recopier des listes d'expédition toutes prêtes. C'est ce que nous avons fait pour la dernière relance sur les cotisations 2007.

André HOUYEZ nous confirme :

Je reconnais que c'est beaucoup plus discret ainsi ! Dans la promo certains camarades refusaient de me communiquer leur adresse car ils craignaient cette dissémination par le "A" et c'est pourquoi j'utilise la procédure du "CCi", outre la protection anti-spammeurs qu'elle procure.

Par ailleurs je suis maintenant sous Vista (avec une nouvelle quinquillerie) et son anti-spam est remarquablement efficace.

Jacques LAPEYRE attire notre attention sur les recherches dans les départements:

Es-tu au courant ou les membres du Cercle généalogie de Centrale le sont-ils? 16 départements français ont numérisé tout ou partie de leurs actes d'état civil, leurs tables décennales et leurs registres paroissiaux et ils les ont mis sur le Web. On peut donc depuis son domicile trouver et imprimer tout acte.

Les recherches sont plus ou moins rapides selon les départements et elles nécessitent cependant que l'on connaisse la date de l'acte (la recherche systématique possible sur un lecteur de micro film est là trop fastidieuse) ce qui est facile pour l'état civil grâce aux tables décennales plus difficile pour les paroisses il faut alors trouver hors Internet le relevé systématique qui existe dans tous les départements

J'ai commencé sur les Bouches du Rhône et en quelques minutes j'ai récolté une demi douzaine d'actes.

Liste des départements disponibles

06 Alpes Maritimes; 07 Ardèche; 10 Aube; 13 Bouches du Rhône; 21 Côte d'Or; 22 Côtes d'Armor 27 Eure, 28 Eure et Loir; 44 Loire Atlantique, 48 Lozère, 73 Savoie, 78 Yvelines; 81 Tarn; 83 Var; 85 Vendée; 86 Hte Vienne

Ce qui est curieux c'est que l'Aveyron qui était en pointe pour la numérisation puisque toutes les recherches à Rodez se font sur PC depuis des années n'ait pas emboîté le pas.

Dito pour les Archives d'Outre mer. Quelques adresses www.archives.var.fr www.archives13.fr www.ardeche.fr. Pour les autres départements, voir Google en cliquant "archives" et le n° du département.

D'un nouveau membre J. C. TRUTT :

En tout cas l'activité cérébrale est très utile pour combattre l'Alzheimer. C'est ce que je fais aussi. Je crois t'avoir dit que j'avais commencé à écrire un Voyage autour de ma bibliothèque (qui est grande de 4000 livres maintenant), un Voyage qui est fait de chapitres de souvenirs et réflexions en général, placés sous le parrainage d'un écrivain et puis de notes de lecture qui se rapportent plus ou moins aux sujets du chapitre.

.....Et puis comme mes notes sont devenues avec le temps un peu plus pointues j'ai décidé de mettre mon Voyage sur le Net. Voici l'adresse: www.bibliotrutt.eu

On parle de notre vie centralienne dans Cendrars au tome 1, de mes expériences professionnelles dans différents chapitres comme Ferdousi, Haggard, Istrati du tome 2, etc. D'un certain pèlerinage à Chartres avec des gars de Ginette et d'une conversion manquée dans Keller au tome 3 et de mon service militaire au chapitre Simon au tome 4 (cela devrait rappeler quelques souvenirs à Langlade pour Saumur et à Guasco pour le 9ème Hussards).

NDLR : nous avons recommandé la visite de ce site à de nombreux camarades, qui tous saluent la richesse et la qualité des réflexions de notre camarade...

Jean-Pierre SAUVAN-MAGNET

Trop loin de Paris pour participer activement avec vous, je vous invite à visiter le site du Cercle Généalogique de Provence, dont je suis le webmaster : <http://www.genea26provence.com>

Jean-Pierre LARREUR.

Je suis maintenant branché sur internet et je parviens sans trop de difficultés à télécharger des fichiers. Mon adresse courriel : jean-pierrelarreur@tele2.fr

A mon grand regret, je ne pourrais pas participer au voyage en Bourgogne des 10 et 11 mai prochains, car je serai à cette même date avec la promo 59 en voyage en Bourgogne, à Autun et dans le Morvan (nous ne serons pas bien loin les uns des autres).

Hector LECOMTE.

J'ai changé de serveur. Ma nouvelle adresse : hector.lecomte@orange.fr

Roger Le MASNE.

Je préfère cette nouvelle adresse : roger.lemasne@wanadoo.fr

Gérard POURRAT un visiteur occasionnel.

Je ne suis ni centralien, ni généalogiste, mais cherchant des renseignements sur mon patronyme, j'ai découvert votre site web, et l'article consacré aux contes de Henri POURRAT. La curiosité me pousse à vous demander qu'est-ce qui vous a amené à vous intéresser plus particulièrement à cet écrivain auvergnat ? Et pourrais-je avoir copie de textes antérieurs ?

Bien entendu, nous nous sommes empressés de lui répondre. Et nous lui avons proposé de lui faire parvenir quelques autres textes, moyennant un petit geste d'amitié pour notre Club, par exemple du montant de la cotisation annuelle. Affaire à suivre.

Un Cercle de généalogie à Bercy

Le délégué général Philippe ALLIAUME nous signale qu'à l'image de ce qui se pratique depuis de nombreuses années dans d'autres ministères ou dans des organismes comme la RATP, la Poste ou encore EDF, l'association sportive et culturelle du ministère de l'Economie et des Finances (ATSCAF) vient de créer son cercle de généalogie.

<http://blog.geneanet.org/2007/03/un.cercle.de.genealogie.a.berc.html>

5-3 NOUVELLES des CAMARADES.

André BERTRAND-DELIGNE a été obligé de se mettre au repos.

Nous espérons qu'il pourra à nouveau participer à nos activités...

Maurice LAFEUILLADE

a fait tout récemment un petit A.V.C., avec perte de vue sur un œil. Nous nous réjouissons que cela ne l'ait pas empêché de venir en Bourgogne, et nous lui adressons tous nos souhaits pour un prompt rétablissement. Il nous écrit

J'en profite également (je suis un ignoble profiteur) pour solliciter du bureau du CGDC l'autorisation d'utiliser quelques extraits du "CD croquis d'amphi" à des fins promotionnelles. Il faut entendre, par là, que c'est pour la promotion 52 que j'utiliserai ces extraits. Nous en avons eu l'idée hier soir lorsque nous

réfléchissions, entre quelques membres du comité de promo, sur ce que nous pourrions faire pour animer le dîner de notre 55ème anniversaire de sortie d'école. Il s'agirait de réaliser un DVD en reprenant certains croquis, en les animant éventuellement, en les agrémentant par un fond musical et en les commentant lorsque le besoin s'en fera sentir.

Comme nous nous partageons le travail, j'aimerais pouvoir acquérir, demain lors du déjeuner rue Jean Goujon, un exemplaire supplémentaire du CD destiné aux vacanciers bretons qui vont s'atteler à la création du fond musical et explicatif.

Réponse d'André DENIS :

J'ai bien noté ton désir de disposer d'un exemplaire supplémentaire du CD-R "Caricatures d'amphi" pour animer un anniversaire promo. Bravo, car nous avons oeuvré dans ce but pour réaliser ce travail communautaire. Je t'apporte demain un nouvel exemplaire. Tu régleras ce que tu voudras, quand tu voudras.

C'EST CELA, LA SOLIDARITE.

Jacques GUEIT (60):

Bravo pour cet effort de mémoire mis à la disposition de la Communauté Centralienne. Avec mes remerciements.

Roger Le MASNE.

Je t'envoie par poste un chèque de 10 euros pour cotisation. Il n'en reste pas moins que Centrale coûte cher avec les cotisations Association, Groupe de Paris, Groupe de Versailles, Promo 47, Généalogie, Groupe catholique (U+C), et encore on me reproche de ne pas cotiser aux Amis (à qui je viens d'envoyer tout de même 100 euros, participation aux chambres des élèves, promos se terminant par 7, si j'ai bien compris).

D'autre part le Groupe de Paris me réclame une cotisation de 47 euros, (pourquoi 47 ? parce que c'est le numéro de ma promo ?) je croyais qu'il y avait une cotisation unique Paris/Versailles. Décidément je n'y comprends rien. Peut-être à vrai dire, les choses ne sont-elles pas claires... Peux-tu m'expliquer ? mais tu ne dois pas être au courant.

(Sans compter quatre cercles de généalogie, Versailles, Dax, Bayonne et Bull. Et tout de même 0 pour Air-France qui m'emmène cependant à Salt-Lake City). (Sans compter maintes autres associations).

Pour info, je suis allé faire une conférence à l'UTL (Université du Temps Libre) de Rennes sur les Mormons, après une autre à Saint-Brieuc. Toutes bénévoles (sauf remboursement des frais de déplacement). J'en fais deux autres à l'Espace Saint-Augustin (association de retraités du 8ème arrondissement à Paris) les 10 et 12 juillet sur l'histoire du calendrier et sur la Bible. J'en fais une autre en octobre à Massy sur les polyèdres. (Tu sais que je refais mon livre sur les polyèdres avec quatre chapitres de plus, j'espère le rééditer avant le 31 décembre).

N.D.L.R. Merci, Roger. Ah, si tous les camarades étaient comme toi !. et Bravo pour tes activités..

Jean-Pierre STREMLER est un heureux père :

« Mon fils Thierry sort un nouveau CD...Il était à Nantes Jeudi dernier, et il est passé au Fou du Roi, sur France Inter, à ce même Jeudi.... Il sera au Zèbre Vendredi prochain..

- Pour l'entendre, branchez-vous ici : <http://www.myspace.com/thierrystremler>

Nouveaux adhérents.

Nous sommes heureux de vous annoncer l'arrivée de 4 nouveaux camarades adhérents au Cercle. Bien sûr, nous attendons leurs photos pour enrichir notre trombino. Il s'agit de :

*- Henri VEYSSEYRE, (58) numéro CGDC 143

A été longtemps professeur à l'école, en mathématiques appliquées, et à ce titre il figure sur le CD-R des caricatures. Il est satisfait de son logiciel «'Arbre généalogique' de TLC Edusoft.

Adresse : 44, ave de la Grange, 91230 – Montgeron. Tel. : 01.69.03.48.42. e-mail

henri.veysseyre@centraliens.net

*- Albane de ROCHEFORT LAMOTHE, (98) numéro CGDC 147

Nous l'accueillons avec d'autant plus de plaisir que son arrivée va fortement abaisser l'âge moyen du Cercle, et que son nom forme un parfait alexandrin : Albane de Rochefort, du Teilhet de Lamothe.

*- Jean-Claude TRUTT (58) numéro CGDC 148

Il nous a confié des souvenirs sur ses recherches que nous publierons dans le prochain n°50.

De Jean-Joël FINES (64) numéro CGDC 149

Son bulletin d'inscription précise qu'il s'intéresse surtout aux départements 09-63-67 et 78. Il peut aider sur d'éventuelles recherches sur 09 et 67. Il fait partie du C.G.R.S.M. (Seine Maritime) et a un H.P. avec Généatique 2004. Voir dito ses remarques sur les caricatures piston.

Démisionnaires

Jean MARTIN (58).

Josette MORVAN (MA) : *Comme vous avez pu le constater, je n'ai pas assisté, depuis un moment, aux réunions. J'ai, en effet, pris des responsabilités dans une association culturelle de Vincennes, ce qui me prend du temps. Je suis comme tous les retraités un peu surbookée ! J'ai le regret donc de vous abandonner et je vous souhaite à tous une bonne continuation.*

PS : pour info : le donjon du Château de Vincennes sera à nouveau accessible à la visite à partir du 17 mai.
NDLR : Vous étiez notre petit coin d'oeil sur l'Association, et vous allez nous manquer.

5-4- Les QUESTIONS et les REPONSES :

5-4-1 Comment retrouver un jugement de divorce.

Réponse:

Afin de connaître la date du jugement du tribunal, il convient de se reporter à l'acte d'état civil du mariage où depuis le 18 avril 1886, doit figurer en marge, la mention du divorce ainsi que le lieu où il a été prononcé.

Pour consulter l'acte du jugement de divorce, il suffit de se reporter à la série 3U, des Archives départementales du tribunal d'instance concerné.

5-3-2 D'où vient l'expression " CHAUFFE Marcel" !...

Réponse de Marcel Azzola, célèbre accordéoniste, se souvient de Jacques BREL, dont il faisait partie de la formation musicale:

"Personnellement, je n'ai participé qu'à ses séances en studio. En 1968, à trente ans déjà, ce fut le mémorable "Vesoul" qui a failli s'appeler "Azzola-Vesoul", ce que je n'ai pas accepté. On sait qu'il m'encouragea d'un "Chauffe Marcel !" et cette apostrophe me poursuit encore affectueusement de la part du public. Mais dans quel esprit Brel a-t-il donc lancé ce fameux "Chauffe Marcel" ?.

C'était un cri. Vas-y, donne-toi à fond, c'est cela que ça voulait dire. Il me provoquait, me motivait. Je ne pouvais pas faire autrement que d'improviser avec un son musette, avec des variations, de la dentelle en quelque sorte. ?"...

5-5 A PROPOS DU BULLETIN N° 48 et du CD Caricatures.

Pierre BEHAGHEL, paie sa cotisation après avoir examiné la liste du bulletin n°48 :

Bravo pour le bulletin, toujours aussi croustillant ! Ad majorem Pistoni Gloriam ! Amitiés à Henri Duchâteau.

A PROPOS DE LA PRISE DE CARTHAGENE dans le Bulletin n°48.

Jean-Pierre LARREUR.

J'ai particulièrement apprécié l'article de Jean van den BROEK sur la prise de Carthagène. Sans être pointilleux (rien à voir avec l'article de Pointis), je ferais cependant quelques remarques :

*- L'île de la Tortue n'est pas située au sud de Cuba, mais au nord de Saint Domingue (elle fait partie de la République d'Haïti), donc à l'est de Cuba ;

*- « vruÿ buiter » (et non vrey buiter) signifie littéralement « franc qui fait du butin » ; on pourrait traduire par « dépouillant franchisé » ;

Et Jean-Pierre ajoute :

Dans la note 1, Jean ne précise pas comment son aïeul John, qui se maria en Hollande, fondit (= fit fondre) sa famille, (dans un four ou dans un creuset ?)

« Ceci en toute camaraderie. Aucun responsable de publication n'est à l'abri de coquille".

Vous connaissez sans doute, à ce propos, l'histoire de cet imprimeur qui voulut faire paraître un recueil intitulé « MES COQUILLES », et dont le typographe, inconscient ou mal intentionné, oublia le « Q »... »

Jean-Joël FINES

Merci pour ton envoi du CD-R « Caricatures ». J'y suis d'autant plus intéressé qu'un grand oncle (Henri HAUSSER promotion 1898) semble avoir consacré beaucoup de temps à caricaturer prof et direction, au point qu'il n'a pas obtenu son diplôme, mais par une bizarrerie de l'époque, a quand même pu obtenir le label « ancien élève ».

Jacques LAPEYRE, délégué de la promotion 1958 *Bien reçu le CD. Quelle mine ! Extra !...*

Michel HANTZ, notre webmaster *Je l'ai beaucoup apprécié, et je le recharge de temps en temps.*

Jean-Claude ALLANCHES, autre délégué de la promotion 1958 *Je l'ai trouvé un peu brouillon.*

6- INFORMATIONS DIVERSES

6-1 CALENDRIER des ACTIVITÉS 2007

- **jeudi 11 octobre à 14h30** , réunion rue J. Goujon ; Henri DUCHATEAU " **les Techniques de Lecture Rapide**"

- **jeudi 13 décembre**, à 14h30 réunion rue J. Goujon ; Ronald MATTATIA "**Collections de documents anciens sur l'Ecole Centrale**".

Merci à chacun d'entre vous de noter dès à présent ces dates sur vos agendas.

Pensez à y inviter vos amis. Qui a un bon sujet à développer ? Appelez-nous rapidement.

6-2- LISTE des MEMBRES cotisants à jour à fin juin 2007

Les **astérisques** correspondent à l'envoi du bulletin par la Poste.

Les autres le reçoivent directement par Internet

Les noms **soulignés** ont réglé leur cotisation 2007

Ceux qui ne sont pas soulignés posent un problème à André DENIS, que nous vous suggérons d'appeler.

ARMAND_Marc
BASTIEN Jean-Charles
*BEHAGHEL Pierre
*BLIN Pierre,
*BLOT Robert,
BOITET Colette
BONNET Pierre
BORDES Jean-Louis
BREON Hubert
BRUN Jany,
CHAPUIS Pol,
CHARRIER Christian,
CHAUDON Yves ;
CHAUVIN Jean-Louis ;
*CHENEVIER Henri
*CLAUDON Jean ;
COR Bertrand
COSTA Charles,
*DAGRON Gérard;
DELEUZE Frédéric,
*DELPEYROUX Paul ;
DENIS André ;
DORMEUIL Jacques ;
DUCHATEAU Henri;
DUVAUX-BECHON Isabelle,
FINES Jean-Joël
FLORIOT Gérard;
FRÉGEAC Pierre,
GALIMBERTI Michel,
*GAUTHIER Claude,
GONDINET Henry,
GONIN Stéphane,

GOUDEAU Roger-Victor,
GOULET Brigitte,
GROLEAU Claude
GUASCO Raymond
*GUISE Pierre,
HAINGERLOT Jacques
*HANAPPIER Jean-Jacques
HANTZ Michel
D'HAUTEFEUILLE Emeric
HOUYEZ André,
JACOTY Michel
JOUANEN Henri-Pierre ;
LAFEUILLADE Maurice
LAPEYRE Jacques
LARREUR Jean-Pierre,
*LARVOIRE Michel,
LAVAUD Pierre,
le MASNE Roger
LECOZ Jean,
LECOMTE Hector,
*LONGEAUX Pierre
MALLARET Jean
MATTATIA Ronald
MAUNOURY Claude
MERESSE Claude;
MICHEL Claude
*MOREL Charles
MORLOCK Jean-Yves ;
NEVEU Alain
*NOIRBENT Geneviève
PAROT Daniel
PELLETIER Etienne

PEROT François
PERRARD François
PETIT Pierre
PINARD
*PINET Gérard;
PONSARD Noël,
RENAUD Pierre,
ROBIN Jean-Auguste
de ROCHEFORT Albane
*ROUET Jean-Marie,
*RUPELLAN Henri-Paul,
*SAILLET Gaston,
SAINT LEGER (de) André
SEREY Roger;
STREMLER Jean-Pierre
*SURAUD Jacques ;
THIEBAULT Gilbert
*TOCHÉ François
TRUTT Jean-Claude
van den BROEK Jean
VEYRINES Jacques
VEYSSEYRE Henri
VIVIEN Maurice
VINCENT Jean-Claude

Au total, 60 membres sont
"à jour" pour 2007.
Merci aux retardataires de
régulariser au plus vite.
Signalez-nous une erreur
éventuelle, toujours possible
.

Un bon tuyau pour les vacances:

Si vous voulez vous décommander d'un week-end, demandez si vous pouvez venir avec vos enfants et votre chien.

ChristineORBAN

6-3 INFORMATIONS GÉNÉRALES

*- COTISATIONS.

*- Le droit d'entrée pour tout nouvel adhérent est de 25 euros, et il donne gratuitement droit au CD "Vive nos Ancêtres »reprenant toutes nos activités et publications depuis la création du Cercle.

*- La cotisation annuelle (exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre) est fixée de 10 euros, auxquels s'ajoutent 14 euros pour ceux qui désirent recevoir par la poste, le bulletin tiré sur papier avec illustrations en N&B.

*- CERCLE GENEALOGIQUE des CENTRALIENS

Activité créée en 1995 dans le cadre juridique de l' Association des Centraliens.

Président et responsable des Réunions et des Relations Extérieures : **Gérard DAGRON - ECP 51**

Vice-président, Secrétaire et Trésorier : **André DENIS - 58**

Secrétaire chargé du Bulletin et des Visites : **Henri DUCHÂTEAU - 51**

Autres membres du Bureau : **Jean-Louis CHAUVIN, Bertrand COR, Michel HANTZ et Michel JACOTY.**

Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs, qui ont toute liberté et responsabilité dans leurs opinions ou affirmations scientifiques ou historiques. La reproduction des articles est soumise à l'accord préalable de "Vive nos Ancêtres". Tout abus sera sanctionné selon les articles 425 et suivants du Code Pénal.

*- PUBLICATIONS

Nous vous recommandons nos 3 séries de CD-R destinées à assurer la promotion de notre Cercle et à vous faciliter votre propre action de prospection par "bouche à oreille"

1° Le CD "Vive nos Ancêtres" est disponible dès maintenant. Participation : 25 € port inclus.

Pour ceux qui ont déjà la version 2004, une version sans étui (déjà fourni) est disponible à 10 € port inclus.

2° Le CD "Caricatures" est disponible dès maintenant. Participation : 20€ port inclus.

3° Le CD "Archives" La "version démonstration" sur CD est disponible gratuitement (+port 2€) .

Et pour terminer, voici une information concernant directement nos travaux :

ENTENDU POUR VOUS SUR France-INTER.

Le 19 juin 2007, l'émission culte du «Jeu des 1000 euros» de France Inter, que nos grands-parents écoutaient déjà, mais en francs, dans les années d'après-guerre (celle de 1940), se déroulait gentiment lorsque nous entendîmes la question à 1000 euros :

« Né en 1819 dans la Sarthe, le photographe René DAGRON fit une invention remarquable en 1859. Pouvez-vous nous dire laquelle ? ».

Les candidats toulousains ont bafouillé, puis finalement avancé : « Les plaques argentiques ».

Ah, si seulement ils avaient lu le bulletin n°45 de « Vive nos ancêtres » !... Ils auraient facilement empoché 1000 euros (1) en répondant seulement « la microphotographie. ».

(1) NDLR soit 100 ans de cotisation au Cercle Généalogique !
